



Assemblée générale

Soixante-dixième session

73^e séance plénière

Vendredi 11 décembre 2015, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft..... (Danemark)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Réunion de haut niveau à l'occasion du vingtième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social

Point 28 de l'ordre du jour

Développement social

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général (A/70/173)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant entamer sa réunion de haut niveau organisée à l'occasion du vingtième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social, en application de la résolution 69/143, du 18 décembre 2014. Je souhaite chaleureusement la bienvenue à tous les membres à la présente réunion de haut niveau, qui vise à célébrer les progrès accomplis depuis le Sommet et à renforcer le rôle du développement social au-delà de 2015.

Je me félicite de la tenue de cette réunion plénière de haut niveau pour commémorer le vingtième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social. Je salue la présence parmi nous de celui qui a été la source d'inspiration et le moteur du Sommet mondial à Copenhague, M. Juan Somavía. Le

Sommet de Copenhague a été l'un des plus importants rassemblements politiques de l'époque, avec plus de 14 000 participants, y compris les représentants de 186 pays, dont 117 étaient représentés par leurs chefs d'État ou de gouvernement.

Au Sommet, les États Membres ont adopté la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, un contrat social mondial qui place les personnes au cœur du développement. Ce faisant, les États Membres ont décidé de promouvoir le développement social sur la base de 10 engagements, qui vont de l'élimination de la pauvreté et de la réduction des inégalités à la promotion de l'intégration sociale fondée sur le renforcement et la protection des droits de l'homme. Ils sont également convenus de promouvoir la paix et la sécurité internationales, d'accélérer le développement en Afrique et dans les pays les moins avancés et de mobiliser des ressources pour favoriser le progrès social. Ils ont en outre mis l'accent sur le développement socioéconomique et la protection de l'environnement en tant que composantes interdépendantes et complémentaires du développement durable, tout en proposant une approche globale du développement fondée sur l'idée que la durabilité doit en constituer le cadre général.

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et le Consensus de Monterrey, qui ont été adoptés six et huit ans plus tard, respectivement, sont devenus des vecteurs importants en vue de réaliser les objectifs

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-41981(F)



Document adapté

Merci de recycler



du Sommet mondial pour le développement social, en particulier l'élimination de la pauvreté. Néanmoins, les OMD n'ont pas pleinement restitué toute l'intégrité et la portée du Sommet mondial de 1995. En dépit des progrès phénoménaux accomplis dans certains domaines durant les 15 années qui ont suivi l'adoption des OMD, il est clair qu'une approche plus globale prenant en compte les trois dimensions du développement durable et mettant l'accent sur les causes profondes des problèmes s'imposait.

Heureusement, cette nouvelle approche est au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) adopté récemment. De manière déterminante, l'élimination de la pauvreté reste un élément central, comme c'est le cas depuis le Sommet mondial de Copenhague. Toutefois, depuis le Sommet de 1995, nous ne nous sommes pas contentés d'apprendre des idées et de l'idéal qui nous ont menés à l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement, nous avons aussi compris que nous ne devons pas laisser cet élan s'essouffler. Les représentants des gouvernements, de la communauté scientifique, du secteur privé, de la société civile et des diverses composantes du système des Nations Unies doivent donc unir leur force et s'atteler à la tâche difficile consistant à garantir une mise en œuvre unifiée. Nous devons nous lancer avec dévouement dans 15 années d'efforts ciblés et porteurs de transformation. Durant la soixante-dixième session en particulier, il va nous falloir démontrer que le passage à un monde peu polluant, résistant aux changements climatiques, pacifique et prospère, avec une croissance pour tous et viable sur les plans social et environnemental, est non seulement possible, mais en cours; qu'il ne s'agit pas d'une simple éventualité, mais d'un fait inévitable. Cette prise de conscience nous la devons en grande partie à ceux qui ont pris l'initiative d'organiser le Sommet mondial il y a 20 ans. J'espère que la présente discussion portera à la fois sur l'évolution positive observée ces deux dernières décennies et sur les prochaines mesures à prendre pour réaliser les ambitions que nous nous sommes fixées il y a 20 ans.

Avant de poursuivre, je rappelle aux membres que la durée des déclarations prononcées à titre national est limitée à cinq minutes. Les déclarations prononcées au nom d'un groupe ne doivent pas dépasser sept minutes.

M. Mamabolo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des 77 (G-77) et de la Chine.

Nous tenons tout d'abord à remercier chaleureusement le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente séance pour commémorer le Sommet mondial pour le développement social.

Il y a 20 ans, nous avons décidé à l'unanimité que pour surmonter les graves problèmes sociaux, en particulier la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale, qui touchent tous les pays, le système international devait s'attaquer aux causes sous-jacentes et structurelles de ces problèmes. Déjà, à l'époque, le G-77 et de la Chine avait compris l'importance d'une approche du développement centrée sur l'être humain, qui mette l'accent sur l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois et l'intégration sociale pour permettre à nos économies de répondre plus efficacement aux besoins humains.

Après le Sommet de Copenhague, les États Membres ont adopté les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), dont l'objectif principal était de répondre aux besoins sociaux des populations du monde entier. Cette année marque non seulement le vingtième anniversaire du Sommet pour le développement social, mais également l'échéance que nous nous sommes fixée pour diminuer de moitié la pauvreté dans le monde. À cet égard, il est primordial de déterminer à quelle distance nous nous trouvons des cibles et objectifs que nous nous étions fixés.

Il est regrettable que l'exclusion sociale reste un problème dans de nombreux endroits du monde, du fait des inégalités croissantes, qui ont une incidence néfaste sur les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées, entre autres. Il est capital que les gouvernements accentuent leurs efforts, au niveau national, pour mettre en place des politiques qui promeuvent et protègent les besoins des populations marginalisées. À cet égard, le Groupe des 77 et de la Chine demeure pleinement attaché à la mise en œuvre et à la promotion de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague, en particulier durant cette phase importante de transition au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1).

L'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions étant notre objectif principal, le Groupe des 77 et de la Chine tient à souligner que l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 offre une occasion unique de mettre fin à la pauvreté et de transformer le monde pour mieux répondre aux besoins de centaines de millions de personnes qui, partout

dans le monde, ne connaissent que la pauvreté et les privations. Le Programme 2030 permettra également d'autonomiser les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les populations autochtones, les migrants, les réfugiés et les déplacés, les personnes touchées par les conflits et les groupes les plus vulnérables, pour leur permettre de réaliser leur plein potentiel et de contribuer à un avenir durable et prospère, et ce faisant, de participer à la réalisation des objectifs du développement durable. L'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions et la poursuite du travail inachevé dans le cadre des OMD demeure une priorité pour notre Groupe.

Le Groupe des 77 et de la Chine est vivement préoccupé par les défis auxquels nous nous heurtons dans notre lutte contre la pauvreté, qui résultent des crises mondiales actuelles, en particulier la récente crise des réfugiés qui, pour beaucoup, a créé de nouveaux obstacles à leur intégration sociale et à leur développement, et a aggravé leur pauvreté. Nous devons nous engager à honorer nos obligations conformément au droit international en prenant de nouvelles mesures collectives et correctives en vue d'éliminer tous les obstacles incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine. Il faut notamment assurer le plein exercice du droit des peuples à l'autodétermination, en particulier ceux qui vivent sous occupation coloniale et étrangère, ce qui continue de compromettre leur développement économique et social.

Face à tous ces défis, le Groupe des 77 et de la Chine insiste sur le rôle essentiel de la coopération internationale, y compris la coopération Sud-Sud, la coopération Nord-Sud et la coopération triangulaire, pour la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international et la promotion des objectifs de développement social. À cet égard, le Groupe souligne que la communauté internationale et les partenaires de développement ont un rôle important à jouer en coopérant avec les pays en développement et en leur apportant leur appui pour mettre en œuvre leurs programmes de développement social, tout en gardant à l'esprit le principe fondamental que constitue la nécessité de respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des États.

Le Groupe des 77 et de la Chine relève que, depuis la proclamation de l'Année internationale de la famille en 1994, la communauté internationale a entrepris une série d'activités et pris des engagements à l'appui de ses objectifs. La célébration du vingtième

anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2014 a été l'occasion de renforcer les politiques et les programmes nationaux axés sur la famille et d'échanger les bonnes pratiques dans des domaines tels que l'élimination de la pauvreté des familles, l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, la solidarité intergénérationnelle, l'exclusion sociale et la violence domestique.

Alors que la tendance au vieillissement de la population se poursuit, avec ses incidences positives et ses défis, nous devons nous préparer à mieux réagir à cette nouvelle réalité, y compris dans le cadre de nos efforts visant à éliminer la pauvreté. Nous soulignons l'importance de renforcer la mise en œuvre des dispositions actuellement en place aux niveaux national et international pour protéger les droits des personnes âgées. Nous encourageons également les États Membres à poursuivre les discussions afin d'examiner toutes les autres mesures qui permettraient de renforcer la protection des droits fondamentaux des personnes âgées. À cet égard, nous nous félicitons des progrès réalisés au niveau régional en matière de renforcement du cadre juridique pour la protection et la promotion des droits des personnes âgées, en particulier le récent projet de protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes âgées en Afrique, ainsi que la Convention interaméricaine sur la protection des droits de l'homme des personnes âgées.

Cette année, le Groupe des 77 n'a pas présenté pour examen un projet de résolution portant sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Cependant, en tant que groupe, nous sommes conscients du fait que ces questions revêtent toujours une grande importance dans le monde en développement.

Enfin, le Groupe des 77 demeure fermement engagé à mettre pleinement en œuvre le Programme d'action de Copenhague et encourage les autres États à faire de même pour éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions grâce à la création d'emplois et à la réduction des inégalités.

M. Benjamin (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique qui s'associe à la déclaration qui vient d'être faite par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Groupe des États d'Afrique remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé cette séance plénière de haut niveau à l'occasion du vingtième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social.

Le Groupe des États d'Afrique voudrait saisir cette occasion pour exprimer sa profonde satisfaction relativement au Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, qui a été couronné de succès. Ce sommet a permis de démontrer clairement l'engagement de la communauté internationale à prendre les mesures porteuses de transformation qui sont nécessaires pour faire avancer le monde sur la voie de la résilience et de la viabilité vers l'avenir que nous voulons. Le Groupe se félicite en outre de l'adoption par l'Assemblée générale du Programme d'action d'Addis-Abeba, qui fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Nous sommes convaincus que la pleine mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba est cruciale pour la réalisation des objectifs et des cibles de développement durable.

Le Sommet mondial pour le développement social a reconnu l'importance de l'intégration sociale pour créer une société sans exclusive et sans laissés pour compte. L'intégration sociale est essentielle pour l'élimination de la pauvreté, le plein emploi et le travail décent pour tous. La promotion du progrès social pour toutes les personnes, indépendamment de leurs origines, est également de la plus haute importance.

Le Groupe des États d'Afrique réaffirme que l'institution de la famille a un caractère central et incontournable en Afrique et joue un rôle crucial dans le développement politique, culturel et socio-économique du continent. Le Groupe des États d'Afrique salue la célébration à l'ONU en 2014 du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille, qui a permis de prendre des mesures concrètes pour améliorer le bien-être familial, notamment grâce à des politiques visant à lutter contre la pauvreté des familles, à assurer l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et à encourager les relations et la solidarité intergénérationnelles. Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes âgées en Afrique appelle les États parties à identifier, à promouvoir et à renforcer les systèmes d'appui traditionnels, y compris les soins médicaux à domicile, à améliorer la capacité des familles et des collectivités à prendre soin des membres âgés de la famille et à

favoriser et renforcer le dialogue intergénérationnel et la solidarité au sein des familles et des collectivités. Néanmoins, l'Afrique est confrontée à de nombreux défis dans le cadre de ses efforts pour protéger et appuyer la famille africaine en raison de la pauvreté généralisée et de l'absence d'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et de solidarité intergénérationnelle, laquelle était pendant des générations une caractéristique clef de la famille en Afrique.

En ce qui concerne le développement et l'autonomisation des jeunes, nous sommes conscients du fait que la composition démographique du continent en fait un défi majeur. Plus de 40% de la population africaine a moins de 15 ans. Malgré la croissance économique que connaît l'Afrique, les progrès sont plutôt lents en matière de création d'emplois productifs et de travail décent, les jeunes étant confrontés au chômage et au sous-emploi. Pour résoudre ces problèmes, certains pays africains ont adopté des politiques et des plans d'action nationaux d'emplois pour les jeunes.

Le Groupe reconnaît la contribution positive qu'apportent les migrants à une croissance sans exclusive et au développement durable. S'agissant de la migration internationale des jeunes en quête d'horizons plus cléments, le Groupe souligne que l'Afrique doit coopérer avec la communauté internationale afin de garantir une migration régulière, en bon ordre et en toute sécurité, dans le plein respect des droits de l'homme et du traitement humain des migrants, quel que soit leur statut, des réfugiés et des personnes déplacées. Il est donc nécessaire d'investir dans la jeunesse et de faire en sorte que l'importante population de jeunes soit mobilisée et équipée pour contribuer aux objectifs d'intégration, de paix et de développement de l'Afrique sur la base d'une croissance profitant à tous et du développement durable. Dans ce contexte, le Groupe des États d'Afrique continuera d'apporter son appui à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la jeunesse, et réaffirme sa volonté de travailler avec lui pour renforcer l'attention portée aux questions touchant la jeunesse.

Les évaluations faites par le passé des progrès accomplis par les États africains dans la mise en œuvre du Plan d'action continental de la Décennie africaine des personnes handicapées (2010-2019) font apparaître qu'une infime partie des millions de personnes handicapées sur le continent a accès à des services de soins, de réadaptation et d'éducation. En outre, de nombreuses personnes souffrant d'un handicap grave,

en particulier dans les zones rurales, ne survivent pas en raison de l'absence de services d'appui et du manque de ressources. L'autonomisation économique et la pleine participation des personnes handicapées ne peuvent être réalisées que par le biais de l'emploi, des moyens de subsistance et de l'accès, sur un pied d'égalité avec le reste de la population, à l'éducation, aux soins de santé, au logement et aux infrastructures publiques. Nous appelons les États Membres et la communauté internationale à œuvrer de concert en faveur d'un développement tenant compte de la question du handicap et à intensifier les efforts qu'ils déploient pour promouvoir et protéger les droits des personnes handicapées dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Le Groupe des États d'Afrique fait sienne la position du Secrétaire général, énoncée dans son dernier rapport (A/68/95) sur cette question, en ce qui concerne la prise en compte des droits, du bien-être et des perspectives des personnes handicapées dans les cadres mondiaux de développement.

S'agissant des personnes âgées, le Cadre stratégique et le Plan d'action de l'Union africaine sur le vieillissement en Afrique, adoptés en 2002, font obligation à tous les États membres de l'Union africaine d'élaborer des politiques sur le vieillissement. L'Union africaine reconnaît que des activités de sensibilisation sont nécessaires pour améliorer l'adaptation et la mise en œuvre des politiques à l'échelon national et encourager des consultations appropriées avec les personnes âgées dans le cadre de ces processus. En outre, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur les droits des personnes âgées en Afrique définit les obligations et les devoirs qui incombent aux États parties en matière de promotion et de protection des droits des personnes âgées.

De nombreuses personnes âgées dans les pays en développement ne sont pas en mesure de régler leurs dépenses ordinaires et ont toutes les peines du monde à faire face à la hausse du coût de la vie et des frais de santé et à avoir une alimentation adéquate. Le Groupe s'engage à poursuivre son action dans tous les processus multilatéraux liés à la promotion et à la protection des droits des personnes âgées.

Dans de nombreux pays africains, le développement n'a pas eu d'effets notables sur les conditions de vie de la majorité de la population, en particulier des groupes marginalisés et vulnérables. De nombreux pays africains continuent de se heurter à des difficultés de développement social. Bien qu'il

y ait eu une amélioration de la croissance économique dans la région depuis 2012, le nombre d'emplois décents et productifs créés n'a pas été proportionnel à la croissance démographique. Les taux de pauvreté et de chômage structurel restent importants. Les effets des crises financière et économique mondiales, l'instabilité des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, la persistance du fardeau imposé par l'épidémie du VIH/sida et l'émergence du virus Ebola, ainsi que l'instabilité géopolitique de certains pays, les catastrophes écologiques et les problèmes de gouvernance ont accentué les inégalités, les vulnérabilités et l'exclusion dans la région.

En conclusion, le Groupe insiste sur le fait que pour lutter contre les inégalités, la portée des partenariats mondiaux en faveur du développement doit être élargie et les objectifs du commerce international doivent appuyer les mesures visant à égaliser les possibilités de participation aux marchés mondiaux. L'aide financière et technologique doit être mobilisée pour renforcer les capacités scientifiques et technologiques, ainsi que les capacités d'innovation des pays en développement afin qu'ils puissent progresser dans l'adoption de modes de production et de consommation plus viables. Nous soulignons également qu'il faudra améliorer la coordination des politiques entre pays dans les domaines de la migration et de l'investissement étranger direct. Les États Membres doivent renouveler leurs engagements à faire progresser davantage le développement social en redoublant d'efforts pour mettre en œuvre la Déclaration de Copenhague et le Programme d'action, dans le cadre de la réalisation du programme de développement durable pour l'après-2015.

M. Tituaña Matango (Équateur) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC).

La CELAC salue la décision de l'Assemblée générale de consacrer la présente réunion plénière de haut niveau à la célébration du vingtième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social, afin de faire connaître les progrès réalisés et de renforcer le rôle du développement social après 2015.

Nous soulignons l'importance du Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu à Copenhague du 6 au 12 mars 1995, et nous nous félicitons de la célébration du vingtième anniversaire du Sommet mondial à l'occasion de la cinquante-troisième session de la Commission du développement social et du

Conseil économique et social. Deux décennies plus tard, la Déclaration de Copenhague et le Programme d'action continuent d'être une référence importante dans le domaine du développement social pour la communauté internationale, ainsi qu'au niveau des pays. Les membres de la CELAC renouvellent leur ferme engagement à réaliser l'inclusion et l'intégration sociales, qui sont l'une des trois dimensions fondamentales et interdépendantes du développement social, aux côtés de l'élimination de la faim et de la pauvreté ainsi que du droit au plein emploi productif et à un travail digne et décent pour tous. Nous réaffirmons que la faim et la pauvreté sous tous leurs aspects sont l'une des pires formes de violation des droits de l'homme. Leur élimination est, par conséquent, un enjeu éthique, politique, social et économique pour nous tous.

Nous sommes convaincus que pour pleinement réaliser l'inclusion et l'intégration sociales, les gouvernements et les sociétés doivent renouveler leur engagement, condition essentielle à la réalisation de l'objectif de sociétés équitables, ouvertes à tous, démocratiques, multiethniques et multiculturelles fondées sur la reconnaissance universelle de tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement et la participation civile, politique et économique effective aux niveaux national et international, dans un environnement de liberté, d'ouverture, de tolérance et de respect de la diversité.

Nos délégations conviennent de la nécessité de prendre de grandes mesures supplémentaires pour promouvoir des stratégies de développement sans exclusive qui visent à parvenir à une répartition plus équitable des fruits de la croissance économique et à améliorer l'accès aux services universels de base. À cet égard, l'inclusion et l'intégration sociales des personnes qui vivent encore dans la pauvreté et de celles qui sont marginalisées requièrent notamment la couverture des besoins fondamentaux de l'être humain, tels que la nutrition, l'accès universel aux soins de santé, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le logement, l'accès à une éducation de qualité et sans exclusive, ainsi que le plein emploi, un travail décent et l'égalité entre les sexes, par le biais de stratégies intégrées de développement visant à améliorer la qualité de vie. Nous sommes d'avis que la fourniture de services de base dans ces domaines doit prendre en considération les principes d'équité, de qualité et d'accessibilité et être considérée comme un moyen de lutter contre la pauvreté et l'exclusion et de promouvoir l'intégration sociale.

Nous ferons tout notre possible pour prendre des mesures concrètes afin de répondre aux besoins les plus pressants de l'humanité, tels que l'élimination de la pauvreté et des inégalités, la dégradation de l'environnement, notamment en ce qui concerne les conséquences des changements climatiques, la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles et l'appauvrissement de la biodiversité qui menacent nos pays.

Bien qu'il y ait encore beaucoup à faire, les pays de la CELAC disposent d'expériences sans précédent dans la mise en œuvre de programmes visant expressément à promouvoir l'intégration sociale et à autonomiser et encourager la participation des personnes qui vivent en situation de vulnérabilité. Ces programmes ont eu des résultats très positifs.

Nous avons montré, par nos programmes, souvent mis en œuvre dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, que beaucoup peut être accompli, même avec des moyens limités, si la volonté politique existe. La CELAC a constamment œuvré en faveur des droits et de la dignité des femmes et des filles, des populations autochtones, des personnes d'ascendance africaine, des jeunes, des personnes âgées, des migrants, des personnes handicapées et de toutes les personnes vulnérables et marginalisées, qui sont souvent exclues des bienfaits du développement national et international et sont l'objet de discrimination et d'exclusion sociale.

À cet égard, nous réaffirmons notre détermination d'œuvrer à une croissance inclusive, au progrès, à l'intégration sociale et au développement durable au sein de nos États, en formulant et en mettant en œuvre des plans, des politiques et des programmes nationaux assortis de cibles quantifiables et de calendriers visant à garantir à nos populations la jouissance et l'exercice universels des droits fondamentaux – civils, politiques, économiques, sociaux et culturels –, en donnant la priorité aux personnes vivant dans l'extrême pauvreté, aux peuples autochtones, aux personnes d'ascendance africaine, aux femmes, aux enfants, aux personnes handicapées, aux personnes âgées, aux jeunes, aux migrants et à tous ceux qui se trouvent dans une situation ou une catégorie vulnérable ou marginalisée.

Les jeunes constituent un pourcentage important de nos populations, et, en conséquence, il est indispensable de leur offrir des chances correctes de s'instruire et de se former pour pouvoir pleinement s'intégrer dans nos sociétés et trouver un travail digne

et décent. La CELAC considère qu'il est impératif d'œuvrer en faveur des jeunes et de leur participation aux programmes éducatifs, à tous les niveaux, car ce n'est que par l'éducation que nos pays pourront construire des sociétés plus inclusives et plus prospères.

Les membres de la CELAC promeuvent activement la pleine inclusion et la pleine intégration sociales, politiques, économiques et culturelles des personnes handicapées, et reconnaissent que la Convention relative aux droits des personnes handicapées est un instrument fondamental dans le domaine des droits de l'homme et du développement.

Les pays de la CELAC œuvrent activement en faveur de la bonne insertion des personnes âgées au moyen d'un éventail élargi de stratégies sociales. et pensent que la communauté internationale doit accorder plus d'attention au problème du vieillissement de la population, et notamment à la promotion et à la protection des droits fondamentaux des personnes âgées, ainsi qu'à la mise en œuvre à tous les niveaux du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption, en juin, de la Convention interaméricaine sur la protection des droits de l'homme des personnes âgées. Cette Convention régionale est le premier instrument international juridiquement contraignant destiné à promouvoir et protéger efficacement les droits fondamentaux des personnes âgées.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 nous engage à offrir à tous des chances et des possibilités de progresser moyennant des objectifs clairs et précis, respectueux de la variété des réalités, des capacités et des niveaux de développement d'un pays à l'autre. Sa mise en œuvre et son suivi doivent être l'expression sans équivoque de notre détermination de développer nos pays sur un mode viable et inclusif. La mesure dans laquelle l'ensemble de la communauté internationale est déterminée à relever les défis est une expression tout aussi importante de la nature universelle du Programme, qui devra apporter en outre une réponse aux besoins particuliers de tous afin que personne ne soit laissé pour compte.

Je vais à présent faire une déclaration à titre national. Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi qu'à la déclaration que je viens de faire au nom de la CELAC.

Il y a 20 ans, au Sommet mondial pour le développement social de Copenhague, nous avons reconnu, entre autres, que l'élimination de la pauvreté était la voie à suivre aux fins du développement. Et précisément, en cette année de commémoration du vingtième anniversaire du Sommet, force est de souligner la pleine actualité de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial, en même temps que de se réjouir des progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté, la promotion d'un plein emploi productif et l'intégration sociale, même si nous pensons que la mise en œuvre de ces engagements a été inégale, et c'est pourquoi nous n'avons pas pu aller plus loin dans l'élimination de la pauvreté et réaliser les autres objectifs de développement social.

Vaincre la pauvreté est l'impératif moral de l'humanité. L'Équateur considère que nous devons, dans le cadre de notre combat pour la réduction de la pauvreté, trouver des processus pouvant nous permettre de surmonter les inégalités. Nous devons dépasser les objectifs de subsistance pure, mesurables en termes de consommation dans le cadre du marché, pour tendre vers des objectifs encore plus justes, qui tiennent compte du critère de pleine jouissance d'une vie digne par l'ensemble de nos populations. Réduire les disparités sociales, surmonter les fossés économiques, territoriaux, environnementaux et culturels, telle est la meilleure stratégie d'élimination de la pauvreté. Voilà pourquoi nous sommes attachés à un programme de développement qui privilégie l'être humain, au-dessus du capital. Mon pays est préoccupé de ce que, dans le monde, le « social » continue de devoir être subordonné aux intérêts du grand capital. C'est ce que nous constatons lorsque nous faisons le bilan de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ou encore lorsque nous voyons que nous n'avons pas su remplir les engagements pris au Sommet mondial pour le développement social de Copenhague. Nous sommes toujours sous l'influence des recettes classiques des institutions financières orthodoxes et des doctrines néolibérales, qui considèrent l'investissement social comme un coût.

En Équateur, nous œuvrons depuis plusieurs années à un nouveau concept multidimensionnel en substitut au regard traditionnellement porté sur le développement : le *sumak kawsay*, ou « Bien vivre », qui tourne autour de l'idée d'une vie digne, en harmonie avec la nature, en harmonie avec soi-même et avec les autres êtres humains, et satisfaisant en même temps aux

besoins fondamentaux. Pour l'Équateur, investir des ressources dans le développement social est une priorité. À cet égard, nous avons réalisé des investissements historiques et sans précédents dans les domaines de la santé, de l'éducation, et de la petite enfance, entre autres, en revalorisant l'action collective et en redonnant tout son sens à la chose publique.

À l'appui des efforts régionaux et mondiaux visant à promouvoir l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées, nous avons proposé en 2013 la nomination d'un envoyé spécial pour les questions de handicap et d'accessibilité. L'Équateur approuve la décision du Secrétaire général, qui a donné suite à cette proposition. Nous continuons d'appuyer les initiatives présentées au sein du système des Nations Unies visant à renforcer l'action menée dans ce domaine. Il ne peut y avoir de développement social dans une société qui exclut les personnes handicapées et qui en ignore les droits.

Enfin, nous nous réjouissons que, entre autres exemples de progrès, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 traite de l'élimination de la pauvreté dans toutes ses dimensions, et que les objectifs de développement durable mettent également l'accent sur l'équité dans toutes ses dimensions, sociale, économique, sexuelle, ethnique, générationnelle et territoriale. Nous espérons que cela permettra d'améliorer la répartition des revenus et de la richesse à l'intérieur des sociétés et entre elles. Nous pensons qu'il importe, dans le cadre de la nouvelle feuille de route établie dans le Programme 2030, de continuer de promouvoir le développement social et de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre la déclaration de Copenhague et le Programme d'action du Sommet mondial.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Whiteley (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie, s'associent à la présente déclaration.

« Nous sommes profondément convaincus que le développement économique, le développement

social et la protection de l'environnement constituent des éléments interdépendants et qui se renforcent mutuellement dans le processus de développement durable, qui est le cadre de nos efforts pour assurer à tous une vie meilleure. [...] [L]e développement social est au cœur des besoins et des aspirations des individus partout dans le monde et constitue pour les gouvernements et tous les secteurs de la société civile une responsabilité cruciale. » (*A/CONF.166/9, annexe I, par. 6 et 7*)

Ces citations tirées de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action y relatif montrent que celui-ci reste à ce jour l'un des plans d'action les plus exhaustifs dont nous disposons aux fins du développement social. Comme le Secrétaire général l'a expliqué dans l'un de ses derniers rapports, l'originalité du Sommet réside aussi dans la volonté politique des gouvernements de relever globalement les défis sociaux, même s'il est reconnu que le développement social ne peut faire l'objet d'une démarche sectorielle ou parcellaire, mais qu'il exige au contraire de tendre, sur le plan des valeurs, des objectifs et des priorités, dans le sens du bien-être de tous. Nous sommes reconnaissants au Gouvernement chilien de son initiative de mettre sur pied ce Sommet, approuvé par l'Assemblée générale, ainsi que du fait qu'il se soit tenu à Copenhague en 1995 sous les auspices du Gouvernement danois.

Le vingtième anniversaire du Sommet coïncide avec une période déterminante. En dépit des progrès accomplis, l'humanité et le monde sont toujours aux prises avec de redoutables problématiques. Compte tenu des lacunes qu'il reste à combler – au niveau, notamment, de la pauvreté, de la création d'emplois, de la formation professionnelle, d'emplois décents, de la protection sociale et des droits des travailleurs – il ne fait aucun doute que le Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague et son document final n'ont rien perdu de leur actualité et de leur validité.

Près de 20 ans après la tenue de ce Sommet, le monde est maintenant au bord d'une réelle transformation. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), adopté il y a quelques mois à peine, constitue un nouveau modèle universel en matière d'élimination de la pauvreté et de développement durable, et l'Union européenne et ses États membres ont pleinement à cœur de le mettre efficacement en œuvre dans les années à venir. Le Programme 2030 fait d'un travail décent et de la protection sociale des priorités

clefs, et nous considérons qu'investir dans des systèmes de protection sociale revêt une importance stratégique si l'on veut motiver efficacement ceux qui peuvent prendre part au marché du travail et leur en donner les moyens, protéger ceux qui sont exclus du marché du travail et préparer chacun à faire face à des risques potentiels.

Le traité constitutif de l'Union européenne indique que les États membres sont déterminés à « promouvoir le progrès économique et social de leurs peuples, compte tenu du principe du développement durable ». Même si nous avons fait des progrès notables, les problèmes rencontrés dans le cadre de la poursuite de nos efforts et dans la mise en œuvre du Programme 2030 ne doivent pas être sous-estimés et transparaissent dans les difficultés que connaissent de nombreuses autres régions du monde.

Si l'on se penche sur la situation en Europe, nous reconnaissons que si la situation économique s'est améliorée dans toute l'Europe, de graves problèmes demeurent, en particulier en matière d'emploi et de politique sociale. Les risques et les problèmes sont particulièrement accentués en ce qui concerne les jeunes et le chômage de longue durée, la pauvreté, les inégalités ainsi que la cohésion sociale, et l'intégration sociale. L'Union européenne aspire à assurer en parallèle le progrès économique et l'amélioration des conditions de vie de la population. Le cycle européen annuel de coordination des politiques économiques, appelé Semestre européen, et ses outils de suivi pourraient être une source d'inspiration pour la mise en œuvre du nouveau Programme 2030. De plus, l'examen à mi-parcours de notre stratégie intégrée pour la croissance et l'emploi, la stratégie Europe 2020, tiendra également compte du Programme 2030. L'Union européenne fera de son mieux pour que le nouveau Programme soit mis en œuvre efficacement. Nous nous réjouissons de travailler avec les pays et organisations partenaires dans le monde entier en vue d'une société plus juste et meilleure.

Enfin, en examinant avec le recul la Déclaration de Copenhague sur le développement social et au vu des problèmes actuels, il importe que nous nous remettions en mémoire que « le développement social est au cœur des besoins et des aspirations des individus partout dans le monde » (*A/CONF.166/9, annexe 1, par. 7*) mais aussi que

« il ne saurait y avoir de développement social et de justice sociale sans la paix et la sécurité et si tous les droits de l'homme et ses libertés

fondamentales ne sont pas respectés » (*ibid., par. 5*).

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des amis de la famille à New York.

La présente séance plénière de haut niveau tombe à point nommé puisque nous célébrons le vingtième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social et l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Au Sommet mondial pour le développement social, à Copenhague il y a 20 ans, les États Membres de l'ONU sont convenus de mettre les êtres humains au cœur du développement. La Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du sommet mondial pour le développement social soulignent que la famille constitue l'un des principaux éléments d'un contexte propice au développement durable fondé sur une démarche centrée sur l'être humain. Ces deux documents reconnaissent également que la famille est l'unité de base de la société, qu'elle joue un rôle clef dans le développement social, et qu'à ce titre, elle doit être renforcée.

Les relations et les institutions sociales forment le soubassement de tout effort visant à créer des sociétés plus équitables et viables. Nous considérons que la famille est l'une des institutions de base de la société jouant un rôle important dans la réalisation d'objectifs sociaux tels que le recul de la pauvreté et des inégalités et l'amélioration du bien-être social. Le Groupe considère que la famille joue un rôle clef dans le développement social et qu'elle constitue une force de cohésion et d'intégration sociales importante. La bonne santé de l'institution que représente la famille est un important facteur d'équilibre du système social et de développement durable de toute société. La famille est l'un des principaux acteurs et le premier agent de la socialisation. Elle est un facteur clef de l'intégration de ses membres dans la société. Les parents encouragent et évaluent activement les talents, les opinions et les aptitudes de leurs enfants.

Le Groupe des amis de la famille insiste sur le fait que la famille assume la responsabilité principale de l'éducation et de la protection des enfants. Les enfants doivent grandir dans un environnement familial qui favorise le développement harmonieux et complet de leur personnalité dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension. Un contexte familial sain ne peut être établi si les États et la société ne participent pas pleinement à la protection de la famille. La famille

est également le gardien et le protecteur principal des femmes, des personnes âgées et des personnes handicapées. La cellule familiale est le centre de l'éducation des enfants et des jeunes, et ce peut être une bonne chose ou une mauvaise chose. La forte influence qu'a un rôle parental positif et protecteur dans l'éducation d'un jeune ou d'un enfant ne saurait être remplacée par quoi que ce soit d'autre. Tandis que nous abordons l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la famille est l'agent du changement qui peut régler le problème de la discrimination, y mettre fin et encourager l'éducation des femmes. La famille, en tant que modèle de complémentarité des sexes, peut servir à enseigner au monde l'importance de chaque sexe.

Nous observons à notre grande déception les tentatives de suppression de la question de la famille du programme d'activités de l'ONU à cause de quelques questions controversées. Bien qu'il n'existe aucune référence juridique à ces questions en droit international des droits de l'homme, elles sont malheureusement appuyées et promues par certains organismes des Nations Unies et États Membres. Malgré cela, notre Groupe sera toujours déterminé à promouvoir la famille au sein du système des Nations Unies. Il est également décevant que le projet de résolution historique sur l'Année internationale de la famille n'ait pas été déposé cette année. Nous sommes pleinement favorables à ce que ce projet soit présenté l'année prochaine.

La Déclaration universelle des droits de l'homme indique que la famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État. À cet égard, le Groupe considère que les États et le système des Nations Unies sont tenus d'apporter tout l'appui possible à l'institution de la famille, en particulier les familles avec enfants, afin de protéger et de renforcer l'institution de la famille traditionnelle.

Compte tenu des droits et responsabilités relatifs à la famille que je viens de mentionner, les États Membres doivent élaborer des politiques favorables à la famille afin de l'appuyer. Ils doivent également évaluer régulièrement ces politiques et programmes et contribuer au bien-être familial. L'élaboration de politiques de ce type axées sur la famille, qui mettent, surtout, l'accent sur la santé, l'éducation, le logement et la prise en charge ainsi que sur les liens entre les différentes générations, progresse car on considère que ces mesures font partie intégrante des efforts globaux de développement compte tenu du rôle que la famille joue dans l'élimination de la pauvreté. Nous insistons

sur le fait que les questions liées à la famille appellent l'attention de tous, conformément aux législations nationales, aux traditions et au contexte religieux. Toutes les cultures et toutes les traditions respectent la famille comme principale unité de base de la société qui défend les droits de l'enfant.

Enfin, nous considérons que les efforts conjoints des États Membres et des organismes des Nations Unies ainsi que les partenariats public-privé au niveau national – y compris les institutions non gouvernementales telles que les organisations non gouvernementales et les médias – seront déterminants pour promouvoir le rôle de la famille et améliorer la culture familiale dans la société. À cette fin, le rôle de la famille doit systématiquement être pris en compte dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Je voudrais maintenant faire une déclaration à titre national.

L'Égypte s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le représentant du Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique et elle appuie la déclaration faite au nom du Groupe des amis de la famille.

Le développement social est l'une des premières préoccupations de l'Égypte. La Constitution égyptienne traite à titre prioritaire le développement social dans l'objectif de répondre aux besoins et de garantir les droits de tous les groupes sociaux, y compris les personnes âgées, les femmes, les enfants, les jeunes et les personnes handicapées. Notre constitution souligne qu'il revient à l'État d'assurer la solidarité sociale, la justice sociale, et l'égalité de droits, de devoirs et de chances de tous les citoyens devant la loi, sans discrimination d'aucune sorte, y compris le handicap. Elle garantit également, entre l'homme et la femme, l'égalité de tous les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, et l'égalité des chances pour tous les citoyens. Au moment où nous faisons la transition des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable, il est grand temps de renforcer le développement social dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Il est extrêmement décevant de constater que l'on tente de retirer le thème de la famille du programme de travail de l'ONU pour quelques questions qui suscitent des désaccords. Néanmoins, l'Égypte restera déterminée

à promouvoir les valeurs de la famille au sein du système des Nations Unies, comme le montre le fait qu'elle a présenté une résolution sur la protection de la famille durant la vingt-neuvième session du Conseil des droits de l'homme, et elle attend avec intérêt le rapport qui doit être présenté au Conseil à sa trente-et-unième session concernant l'incidence des obligations qui incombent aux États de respecter le droit international des droits de l'homme relatif à la protection de la famille, à la promotion du droit des membres de la famille à un niveau de vie adéquat, en particulier en ce qui concerne le rôle de la famille dans la lutte contre la pauvreté, et à la promotion du développement durable. À cet égard, l'Égypte souligne que les questions touchant à la famille doivent faire l'objet d'une attention particulière des États Membres en fonction de leurs lois et de leurs traditions nationales, ainsi que de leurs traditions religieuses. Toutes les cultures et traditions respectent la famille en tant qu'élément principal de la société et que garante des droits de l'enfant.

M^{me} Mejía Vélez (Colombie), Vice-Présidente, assume la présidence.

La moitié de la population mondiale est âgée de moins de 25 ans, et 1,2 milliard de ces personnes ont entre 15 et 24 ans. C'est pourquoi l'Égypte est pleinement convaincue que les jeunes sont le pilier de l'avenir du développement durable. Forte de cette conviction, elle a mis au point une stratégie ciblée de lutte contre le chômage des jeunes. Cette stratégie vise à doter les jeunes, hommes et femmes, de capacités entrepreneuriales tout en leur facilitant l'accès aux informations sur le marché du travail et à des services d'orientation professionnelle. Les services publics de l'emploi ont renforcé leur capacité à proposer des orientations professionnelles aux jeunes et à leur trouver des emplois.

Ma délégation saisit cette occasion pour saluer les efforts considérables que déploient l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse et le Département des affaires économiques et sociales, par l'intermédiaire de la Division des politiques sociales et du développement social, pour renforcer la participation des jeunes aux niveaux national, régional et international, les sensibiliser, promouvoir des partenariats multipartites et harmoniser les programmes pour les jeunes au sein de l'ONU.

L'Égypte est en train de créer un conseil national pour les personnes âgées. Le Conseil national pour les questions liées au handicap est en train de rédiger une

nouvelle loi sur le handicap à la lumière des nouvelles avancées réalisées en faveur des personnes handicapées, sur la base de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et de notre Constitution, afin d'intégrer pleinement les questions relatives au handicap dans notre stratégie nationale de développement durable.

Enfin, le développement social ne pourra se dérouler sans heurt tant que le terrorisme continuera de se répandre partout dans le monde. Nous continuons de suivre avec préoccupation les effets néfastes de l'occupation sur le développement social des Palestiniens dans les territoires arabes occupés. L'Égypte est convaincue que l'inclusion de la dimension sociale dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 doit s'effectuer dans les règles, en fonction des priorités nationales.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de donner lecture de la présente déclaration au nom des États membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG).

Je tiens tout d'abord à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente réunion de haut niveau à l'occasion du vingtième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social, au cours duquel les dirigeants du monde ont établi un programme qui place les êtres humains au cœur des initiatives de développement, place qui leur revient de droit.

Les progrès accomplis au cours des deux décennies écoulées en matière de développement social, suite à l'adoption de la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action, sont dignes de louanges et d'appréciation et doivent encourager la communauté internationale à lutter contre les problèmes qui entravent le développement social. Depuis l'adoption du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social en 1995, les États membres du CCG s'emploient à élaborer des politiques et des plans pour promouvoir le développement social et bâtir une société prospère capable de répondre aux besoins des générations actuelles et futures. Ils continuent de développer leurs stratégies nationales, de créer des institutions efficaces et d'appuyer les organisations de la société civile pour promouvoir le développement économique, social et humain afin que chacun puisse apporter une contribution effective et efficace. Sur la base de leur ferme conviction qu'il importe d'investir dans les ressources humaines, en particulier les jeunes, seuls garants de l'avenir, les membres du CCG accordent

également une attention particulière à l'amélioration de la qualité de l'éducation et à la nécessité d'offrir à tous la possibilité de recevoir une éducation de haute qualité et d'acquérir de l'expérience.

Les membres du CCG appuient également les pays et les régions en proie à des conflits en fournissant une aide au développement afin de réduire le nombre d'enfants qui n'ont pas accès à une éducation de base, en particulier les enfants qui vivent dans des zones de conflit. Les contributions du CCG dépassent ses frontières géographiques. Nous sommes devenus l'un des principaux pourvoyeurs d'aide au développement, une aide qui dépasse le seuil de 0,7 % du revenu national brut fixé par l'ONU. Nous contribuons également aux activités du Programme des Nations Unies pour le développement dans tous les domaines. À ce titre, nous avons récemment participé au lancement de la plateforme numérique pour l'assistance humanitaire durant la session ordinaire de l'Assemblée générale. Le Royaume d'Arabie saoudite a financé la totalité du projet, soit 500 000 dollars, et il a mobilisé 500 000 dollars supplémentaires à titre de contribution complémentaire.

Il ne fait aucun doute que les changements que nous observons aujourd'hui représentent non seulement de nouveaux défis, mais également de nouvelles possibilités de renforcer les capacités des jeunes et de promouvoir leurs contributions dans tous les domaines de la vie. C'est la raison pour laquelle les membres du CCG ont lancé un grand nombre d'initiatives et investissent des ressources considérables dans l'éducation et la formation des jeunes pour leur offrir toutes les chances d'avoir accès à une éducation de qualité et d'être des acteurs vitaux du développement. Ils encouragent également les institutions de la société civile à jouer un rôle important dans le domaine du développement social en appuyant des projets d'éducation des jeunes, des programmes de formation aux technologies de l'information et d'alphabétisation des femmes, ainsi que la réhabilitation d'écoles et de centres sociaux. Les États membres du CCG comprennent que l'autonomisation des femmes contribuerait en grande partie à réaliser les objectifs de développement social. À cet effet, ils ont élaboré des stratégies et des politiques nationales qui mettent l'accent sur l'autonomisation des femmes dans tous les domaines, notamment l'éducation, les soins de santé, la participation économique et politique et la prise de décisions.

Les membres du CCG attachent une importance particulière à la promotion, à la protection et au respect

de la famille en tant qu'unité fondamentale naturelle de toute société saine. Nous apportons notre appui aux familles sous diverses formes et nous mettons tout en œuvre pour créer un environnement favorable aux familles, car nous sommes convaincus que nos objectifs et besoins ne pourront être satisfaits sans une famille en bonne santé en tant qu'un élément clef du développement durable. Nous poursuivrons nos efforts en vue de promouvoir et de renforcer le rôle et le statut de la famille.

Les membres du CCG portent également un intérêt particulier aux personnes âgées et ont adopté des législations nationales qui garantissent leurs droits en matière de protection sociale, de logement et de soins de santé. Nous avons également mis en place des programmes pour former ceux qui s'occupent des personnes âgées. Nous avons établi une base de données et d'informations intégrée au service de nos stratégies et plans nationaux en faveur de ce segment de la population. Par ailleurs, nous garantissons le libre accès de toutes les personnes âgées à l'emploi, à l'éducation, aux services de santé, aux services publics et aux technologies de l'information et des communications, pour tirer parti de leur longue et précieuse expérience.

Dans le but d'autonomiser les personnes handicapées, les États membres du CCG ont également adopté des législations qui garantissent leurs droits en matière d'accès aux soins de santé, aux possibilités d'emploi, au logement et aux services publics et privés afin de leur permettre d'améliorer leurs compétences et de participer à la vie de la société.

Pour terminer, nous réitérons notre attachement au développement social et nous poursuivrons nos efforts concertés aux niveaux national, régional et international pour garantir une vie décente pour tous.

M. Lambertini (Italie) (*parle en espagnol*) : C'est pour moi un honneur que de prendre la parole pendant que vous assurez, Madame, la présidence de l'Assemblée générale.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

L'Italie s'associe à la déclaration qui a été prononcée par l'observateur de l'Union européenne. Je voudrais faire les observations suivantes à titre national.

Nous sommes rassemblés ici pour célébrer le vingtième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague en 1995, et pour faire le point sur la suite qui y a été donnée. Nous

remercions sincèrement le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé cette séance, qui arrive à point nommé.

Beaucoup a déjà été dit sur l'importance cruciale du Sommet mondial de 1995, de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, en particulier sur la suite qui y a été donnée. Nous ne pouvons qu'y souscrire. La notion de développement social, qui porte sur toute une série de thèmes interdépendants, est et sera toujours un facteur clef pour construire un monde et des sociétés plus égalitaires, plus durables et à terme prospères, où des éléments tels que la paix, la démocratie, le respect des droits de l'homme, l'élimination de la pauvreté, le plein-emploi, la tolérance, l'intégration, la solidarité, l'égalité des sexes et la justice sociale sont considérés comme des priorités partout et à tout moment.

À cet égard, compte tenu du fait que nous sommes toujours confrontés à de multiples défis 20 ans après l'adoption de la Déclaration de Copenhague, nous sommes d'avis qu'une approche axée sur la personne et la responsabilité intergénérationnelle sont des notions clefs pour la réalisation de ces objectifs. En fait, ce n'est que grâce à cette approche axée sur la personne – c'est-à-dire en réduisant notre champ de vision et en nous concentrant sur les personnes, en les considérant comme des individus plutôt que des statistiques – que nous pouvons mieux comprendre leurs besoins et leurs revendications et y répondre, en particulier s'agissant des groupes les plus démunis ou les plus vulnérables. Je pense notamment aux personnes handicapées, dont les besoins seront le thème principal de la prochaine réunion de la Commission du développement social, et à qui l'Italie accorde la plus haute priorité, comme le prouve notre engagement sur cette question à la dernière session de la Troisième Commission.

Par ailleurs, ce n'est qu'en nous basant sur la responsabilité intergénérationnelle que nous pouvons orienter nos efforts vers une démarche plus globale et plus sage, ce qui nous permettra de formuler des solutions durables et viables et de léguer un monde meilleur à nos enfants. Nous l'avons exprimé on ne peut plus énergiquement en adoptant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), dont la nouvelle vision en matière de développement s'aligne parfaitement sur les principes et les objectifs du Sommet mondial et qui, nous l'espérons, contribuera grandement à leur réalisation.

Nous devons adopter une approche intégrée face au défi du développement, notamment en nous employant à identifier les corrélations entre ses dimensions sociale, économique et écologique, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport (voir A/70/173). Chacun de nous – en adoptant une approche axée sur la personne – doit assumer ses responsabilités et donner concrètement suite aux objectifs du Sommet mondial. L'Italie n'y manquera pas.

M. Anshor (Indonésie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier sincèrement le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette séance importante et fort opportune pour commémorer le Sommet mondial pour le développement social. Notre délégation s'associe à la déclaration qui a été prononcée par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine et à la déclaration qui a été faite par le représentant de l'Égypte au nom du Groupe des amis de la famille.

En mars 1995, les dirigeants du monde se sont réunis à Copenhague pour discuter des moyens de surmonter les problèmes et les défis auxquels l'humanité était confrontée en matière de développement social. À ce sommet, les dirigeants ont adopté un document que nous considérons jusqu'à présent comme le plan d'action le plus exhaustif pour la réalisation du développement social et qui repose sur trois objectifs clefs : éliminer la pauvreté, favoriser la réalisation du plein-emploi productif et promouvoir l'intégration sociale. Ce sommet marquant de Copenhague a ouvert la voie à des processus sociaux porteurs de transformation au sein des pays et entre les pays.

Revenons en 2015. Il y a deux mois, le monde a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Le développement social est un pilier de ce programme au même titre que le développement économique et la protection de l'environnement, et c'est sur ces piliers que reposera la transformation de l'humanité au cours des 15 prochaines années. De toute évidence, l'objectif du Programme, qui est de mettre fin à la pauvreté, d'éliminer les inégalités, de construire une planète durable et d'assurer un avenir prospère, suppose de garantir la justice sociale et le bien-être à long terme. Dans 20 jours, nous entamerons le processus de mise en œuvre du Programme. Nous devons nous attacher à donner la priorité et à offrir des possibilités à toutes les composantes de la société. Les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables

jouent un rôle incontournable pour la mise en œuvre et la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Dans son discours au Sommet mondial pour le développement social, le Président de la République d'Indonésie avait parlé de la ferme volonté de l'Indonésie de réduire la pauvreté au moyen du développement humain et de l'intégration sociale en renforçant le développement économique dans les zones rurales; en offrant des possibilités d'emploi décent; en accordant l'attention voulue aux principes de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes; et en fournissant une éducation de qualité à tous les citoyens. En réaffirmant son attachement à la Déclaration de Copenhague sur le développement social et au Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, en particulier l'objectif d'éliminer la pauvreté dans le monde, l'Indonésie s'est engagée résolument à mettre en œuvre des politiques favorables aux pauvres, à l'emploi, à la croissance et à l'environnement. Ces engagements font partie intégrante de notre stratégie de développement et sont reflétés dans le plan national de développement à moyen terme, qui a pour objectifs de promouvoir la croissance, d'éliminer la pauvreté, de permettre à tous les citoyens de réaliser leur potentiel et d'autonomiser les individus.

En ce qui concerne l'autonomisation des personnes, le Gouvernement indonésien reconnaît que tous les pans de la société apportent leur contribution propre au développement. À cet égard, le Gouvernement indonésien a mis sur pied, depuis 2007, plusieurs programmes destinés à autonomiser les personnes les plus marginalisées au niveau local en leur rendant leur dignité et en leur redonnant confiance, en améliorant les soins de santé et la qualité de l'enseignement, en développant leurs compétences, en améliorant leurs moyens de subsistance et en leur permettant d'avoir un meilleur accès aux débouchés économiques et aux services de base. Le Gouvernement a engagé une collaboration avec la société civile, le secteur privé et les organisations de jeunes pour élargir son champ d'action auprès des populations, notamment dans les zones rurales et reculées, et s'emploie à faciliter et promouvoir des changements de politique aux niveaux national et sous-national, à mobiliser des ressources financières et la participation des donateurs, ainsi qu'à recenser les enseignements tirés et les pratiques optimales.

Deux autres grands programmes tout à fait novateurs visant à promouvoir l'intégration sociale

ont été mis en place par l'Indonésie depuis 2014. Le premier consiste à réorienter et réaffecter les subventions accordées sur les combustibles vers des activités productives. Réduire ces subventions, c'est pouvoir construire plus de routes et de ponts, c'est plus de débouchés, une meilleure qualité des prestations de santé et d'éducation, ainsi que des programmes de développement social renforcés. Le deuxième programme est la loi de 2014 en faveur des villages, en vertu de laquelle les villages ont droit à des fonds supplémentaires de la part du Gouvernement central. Cette loi a pour objet d'aider à rendre les villages plus forts, plus résilients, plus avancés, plus démocratiques et plus autonomes. Elle traduit également l'importance de l'autonomisation et de la participation active des personnes en tant qu'agents de leur propre changement positif, ainsi que la nécessité de veiller à ce que les projets et les politiques mis en œuvre soient adaptés à leurs besoins.

Nous avons tiré les enseignements de nos réussites et de nos défaillances durant la mise en œuvre de la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action, ainsi que des objectifs du Millénaire pour le développement. À l'heure où nous définissons nos objectifs, nos cibles, les voies et moyens de réaliser nos engagements nationaux, régionaux et mondiaux conformément aux buts et objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Déclaration de Copenhague et le Programme d'action demeurent plus actuels que jamais, en particulier dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, du plein emploi et de la possibilité pour chacun de trouver un emploi décent et productif, ainsi que de l'intégration sociale.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer une fois de plus l'attachement de l'Indonésie à la pleine réalisation et à la mise en œuvre de la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action, ainsi que du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous pensons que le renforcement des capacités de l'être humain et de sa résilience constitue le fondement nécessaire à la réalisation d'un développement durable pour tous aux niveaux social, économique et environnemental.

M^{me} Moutchou (Maroc) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de remercier la présidence d'avoir convoqué la présente réunion de haut niveau pour commémorer le vingtième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social.

Cette célébration aujourd'hui revêt une importance particulière, d'autant plus qu'elle coïncide avec la célébration cette année du soixante-dixième anniversaire de la fondation de l'ONU et, également, l'adoption en septembre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). C'est ainsi l'occasion de réaffirmer notre engagement collectif de réaliser les nobles objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies et répondre aux aspirations des peuples du monde.

Le bilan des objectifs du Millénaire pour le développement fait apparaître des progrès tangibles entre 1990 et 2015. En 2015, des progrès énormes ont été accomplis vers la réalisation de ces objectifs, ce qui témoigne de la valeur d'un programme unificateur dont l'objectif est de servir l'humanité. Cependant, malgré ces progrès, la pauvreté accable encore trop de personnes. L'intégration sociale et l'objectif du plein emploi constituent toujours des défis majeurs à relever. Les disparités entre les régions du monde et au sein même de certains États constituent, par leur ampleur, une source d'inquiétude légitime. Toutefois, cela ne doit pas être synonyme d'échec. Au contraire, nous en partageons la responsabilité. Relever ces défis est notre devoir collectif, notre responsabilité commune, auxquels nous ne pouvons pas nous dérober.

C'est dans cet esprit que les chefs d'État des États Membres de l'ONU ont pu adopter un nouveau programme de développement durable pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, et faire face aux changements climatiques d'ici à 2030. Le Maroc prend cet engagement avec le plus grand sérieux et lui accorde la plus grande importance, convaincu que la lutte contre la pauvreté, l'injustice et les problèmes climatiques est une lutte pour la justice et la paix dans le monde.

Le Maroc s'est engagé dans un vaste processus de réformes politiques, économiques, sociales et religieuses, qui s'est inscrit dans une réelle dynamique de changement à tous les niveaux à même de renforcer les jalons de l'état de droit et de la démocratie et de permettre l'élargissement des espaces de libertés et l'accroissement de l'accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi et à la protection sociale. L'Initiative nationale pour le développement humain, lancée par S. M. le Roi Mohammed VI, qui célèbre cette année son dixième anniversaire, a contribué à endiguer la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion et à réduire les disparités interrégionales. Elle constitue un véritable projet de

société dans la mesure où elle a pour objectif la mise à niveau sociale du pays en favorisant la réinsertion des populations les plus démunies dans le tissu productif, tout en se basant sur un socle de valeurs universelles visant le respect de la dignité humaine, l'ancrage de la confiance en soi et en l'avenir, la participation de tout un chacun dans les processus de prise de décisions, la bonne gouvernance et la pérennité des initiatives et des projets initiés. Dès lors, le choix s'est fait en optant pour le parallélisme entre le développement économique et le développement humain. Cette initiative a permis au Maroc d'atteindre dès 2013 le premier objectif du Millénaire pour le développement, ce qui a fait que les instances internationales ont classé le Maroc en troisième position parmi les cinq premiers pays au monde à avoir adopté les meilleurs programmes et les meilleures initiatives d'utilité publique.

L'engagement manifeste du Maroc dans le processus de développement social s'inscrit dans la politique de l'Organisation des Nations Unies adoptée dans ce domaine et cadre avec les principes onusiens en matière de droits économiques, sociaux et culturels de l'être humain. Le Maroc a également inscrit ses efforts en matière de développement social dans le cadre d'une dimension régionale qui concerne notamment le continent africain. Le Maroc continue, en effet, à œuvrer pour consolider une coopération Sud-Sud efficiente, l'objectif étant de poser les jalons d'une intégration régionale et sous-régionale créatrice d'un espace favorable aux échanges, à l'investissement, et au co-développement. Les projets, lancés à l'occasion des visites royales dans nombre de pays africains frères, en matière de développement agricole, de fertilisants, de pêcheries, de médicaments, d'électrification et de ciments illustrent bien le modèle, propre au Maroc, de coopération Sud-Sud et triangulaire, qui favorise les partenariats mobilisateurs de financement et générateurs de croissance et d'emplois. De même, la participation du secteur privé marocain et de la société civile a été fortement encouragée. Le Maroc est devenu, grâce à cette politique, le deuxième investisseur africain en Afrique et le premier en Afrique centrale et occidentale.

En guise de conclusion, qu'il me soit permis de souligner les points suivants. Quelle que soit la pertinence du plan de développement durable, sa crédibilité restera tributaire de notre capacité de lui trouver les moyens de financement nécessaires. C'est pourquoi la coopération internationale doit être en phase avec la nouvelle réalité internationale. Elle doit s'affranchir de l'héritage du

passé, des calculs géopolitiques et des conditions rédhibitoires attachées à l'obtention d'un soutien.

La question de la paix et la sécurité, condition *sine qua non* du développement durable, doit être érigée au sommet de nos priorités, car il ne peut y avoir de paix et de sécurité sans développement et sans respect des droits de l'homme, comme il ne peut y avoir de développement sans paix et sans sécurité. C'est pourquoi, prévenir les conflits et lutter contre la violence, l'extrémisme et le terrorisme nécessite une mobilisation internationale et une réponse vigoureuse, coordonnée et durable. Le drame que vivent les migrants, notamment dans la région méditerranéenne, est, à cet égard, l'une des manifestations de l'instabilité et de l'insécurité que vivent de nombreux pays. Le Maroc demeure en faveur d'une solution qui tienne compte de la dignité des migrants et de la nécessité de garantir leurs droits fondamentaux, de s'attaquer aux causes profondes de ce phénomène et de dépasser l'approche purement sécuritaire.

Il n'y a pas de modèle unique pour concevoir et mesurer le développement, car au-delà des valeurs universelles, qui nous sont communes, chaque région, chaque pays a ses propres spécificités et son propre modèle de développement. Il s'agira donc de voir comment enclencher une transformation des sociétés, tout en faisant de leurs atouts civilisationnels, culturels, religieux, économiques et sociaux, de leur capital humain, de leurs ressources ou de leur capital immatériel, le moteur de leur développement, le garant de l'épanouissement et du bien-être, et le fondement de la stabilité et de la paix sociale.

Le Royaume du Maroc, de par sa position géographique et ses choix stratégiques, s'implique dans toutes les questions et apporte sa contribution à la résolution des problématiques mondiales. Qu'il s'agisse d'immigration, de droits de l'homme, de changements climatiques, de développement durable ou de lutte antiterroriste, le Maroc apporte des réponses tangibles et concrètes qui constituent une contribution qualitative aux efforts internationaux visant à relever les nouveaux défis planétaires sans précédent.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie le Président d'avoir convoqué cette séance plénière de haut niveau – qui vient à point nommé au vu de la célébration du vingtième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social et de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Je voudrais aussi exprimer ma gratitude au Secrétaire général pour son

rapport sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/70/173), conformément à la résolution 69/143.

Le Bangladesh s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Au Sommet mondial pour le développement social, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies sont convenus de placer la personne humaine au centre du développement. Le Sommet a été la première occasion donnée à la communauté internationale, au plus haut niveau politique, de se pencher sur la nature et sur les origines des tendances sociales. La Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial représentent un consensus unique portant sur trois objectifs clefs en matière de développement social, à savoir l'élimination de la pauvreté, la promotion du plein emploi productif et la promotion de l'intégration sociale.

Au cours des deux dernières décennies, le monde a accompli d'énormes progrès dans le domaine social, en particulier en matière de réduction de la pauvreté. Mais les progrès sont inégaux d'une région à une autre et à l'intérieur des pays. Des tendances mondiales majeures – comme les changements climatiques, les crises économiques, alimentaires et énergétiques récurrentes, ainsi que les mouvements de réfugiés – montrent que les progrès réalisés sur la voie de l'élimination de la pauvreté, de la création d'emplois et de la promotion de l'intégration sociale peuvent être vite freinés ou inversés par les chocs économiques, les catastrophes naturelles ou les conflits politiques. Les pays sont appelés à concevoir et à mettre en œuvre des politiques et des stratégies d'intégration sociale qui doivent promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et répondre aussi aux besoins spécifiques de groupes sociaux comme les jeunes, les personnes handicapées, les migrants et les peuples autochtones.

Le Bangladesh souligne qu'il importe d'appliquer effectivement la législation du travail aux travailleurs migrants, notamment les dispositions régissant leur rémunération, les conditions d'hygiène et de sécurité sur le lieu de travail et le droit à la liberté d'association. Nous croyons qu'il faut accorder une attention adéquate à l'éducation des filles et à l'autonomisation des femmes. Les femmes, qui représentent la moitié de la population

mondiale, doivent être intégrées dans les activités économiques courantes.

Nous appelons le système des Nations Unies à continuer à appuyer les efforts que déploient les États Membres au niveau national pour réaliser le développement social sans exclusive, de façon cohérente et coordonnée. Le Bangladesh souligne qu'il est essentiel que tous les engagements pris en termes d'aide publique au développement soient concrétisés, notamment celui pris par de nombreux pays développés d'atteindre l'objectif de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement. Les pays les moins avancés en particulier auront besoin d'une attention particulière et d'un flux de ressources approprié pour renforcer leur développement social.

Le Bangladesh a accompli des progrès louables relativement à la plupart des indicateurs sociaux au cours des 20 dernières années. Il a maintenu un taux de croissance du produit intérieur brut de plus de 6 % ces dernières années, ce qui a joué un rôle positif dans l'élimination de la pauvreté. La robustesse de croissance s'est accompagnée d'une amélioration de plusieurs indicateurs sociaux, comme l'augmentation de l'espérance de vie et la baisse du taux de fécondité, bien que nous ayons l'un des taux de densité de population les plus élevés au monde. La proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté était de 24,8 % en 2015; elle était de 56,7 % en 1991. En 1990, 66 % des enfants de moins de cinq ans souffraient d'insuffisance pondérale; ce taux est tombé à 33 % en 2014. Des progrès significatifs ont été accomplis en termes d'augmentation d'un accès équitable à l'éducation. Les taux nets de scolarisation primaire au Bangladesh sont de 97,7 %. Le Bangladesh a déjà atteint la parité des sexes dans les cycles primaire et secondaire. La proportion de la population ayant accès à l'eau potable et à un meilleur système d'assainissement est respectivement de 98 % et de 56 %, soit le taux le plus élevé de tous les pays de l'Asie du Sud.

Le Bangladesh est considéré comme le champion de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui a été rendu possible grâce à un engagement au plus haut niveau politique. Pour cette raison, S. E. Sheikh Hasina s'est vu décerner le prix « Champions de la terre » de l'Organisation des Nations Unies, pour ses remarquables accomplissements dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier dans la réduction de la mortalité infantile au Bangladesh en 2010.

En conclusion, je voudrais demander instamment à toutes les parties prenantes de s'engager de nouveau à promouvoir le développement social et de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre la Déclaration de Copenhague et le Programme d'action dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous pensons qu'il faut renforcer le rôle de la Commission du développement social en tant que plateforme potentielle de suivi de la dimension sociale des objectifs de développement durable.

M. Kamau (Kenya) (*parle en anglais*) : En cette journée mémorable au cours de laquelle nous célébrons le Sommet mondial pour le développement social, ma délégation exprime sa plus chaleureuse gratitude au Président pour avoir convoqué cette séance.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et du Soudan du Sud au nom du Groupe des États d'Afrique.

C'est un plaisir pour moi que de prendre la parole à l'occasion de cette célébration, quise tient 20 ans après que les dirigeants de la planète se sont réunis à Copenhague pour convenir, ensemble, de la nécessité de placer la personne humaine au centre du développement. C'est à Copenhague en effet que les dirigeants du monde se sont engagés à faire de la lutte contre la pauvreté, du plein emploi et de la promotion de sociétés stables, sûres et justes leurs principaux objectifs. C'est sur cette base que nous avons formulé les objectifs du Millénaire pour le développement, qui doivent nous guider vers l'intégration sociale et vers des sociétés justes et équitables où les droits de l'homme sont promus et protégés, et le développement renforcé.

Bien que le monde ait été témoin de l'engagement et de la volonté politique des nations de s'attaquer aux grands problèmes sociaux, en particulier la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale, par le biais des objectifs du Millénaire pour le développement, il est évident qu'il reste des écarts et des défis qui requièrent un programme plus ambitieux et assorti de cibles claires, qui nous permettrait de mesurer les progrès et d'en accomplir de plus grands. Cela a nécessité l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 porteur de transformations, (résolution 70/1), qui arrête 17 objectifs et 169 cibles pour compléter ce travail. Les objectifs de développement durable aideront nos pays à réaliser la prospérité, à garantir la viabilité de la planète pour les générations futures et à débloquer des ressources aux fins de l'investissement dans l'éducation, la santé,

la croissance équitable et l'exploitation durable des ressources, tout en promouvant et en protégeant les droits de l'homme, y compris le droit au développement. Ayant eu l'honneur de présider cet important processus, je suis convaincu que nous sommes tous pleinement engagés à mettre en œuvre ces objectifs. Puissent toutes les personnes – en particulier celles en situation vulnérable, comme les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les peuples autochtones et les migrants – vivre longtemps, en bonne santé, dans la dignité et la prospérité.

Dans le cadre de ses efforts visant à assurer un développement durable qui profite à tous, le Gouvernement kényan a avancé dans la mise en œuvre de programmes nationaux qui continuent d'accroître la participation des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des personnes âgées, et de protéger les pauvres et les personnes vulnérables. Nous avons fait des progrès considérables, en permettant notamment à tous les enfants d'achever un cycle complet d'études primaires, et nous sommes en bonne voie d'obtenir les mêmes résultats au niveau de l'enseignement secondaire. Cela a pu être réalisé grâce à la promulgation de la Constitution progressiste du Kenya – sa vision à l'horizon 2030, qui garantit à chaque enfant le droit à une éducation de base gratuite et obligatoire et confie à l'État la responsabilité de garantir l'accès des jeunes à une éducation et à une formation adéquates. Le Kenya a fait des progrès considérables dans la réduction de la mortalité infantile et la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, et a joué un rôle moteur au niveau mondial dans l'accès libre aux données et l'exploitation des technologies de l'information et des communications en faveur du développement social et de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

Pour lutter contre les inégalités et le chômage, le Gouvernement consacre des ressources à la mise en œuvre de programmes sociaux ciblant les groupes les plus vulnérables de notre population. Nous avons lancé des initiatives d'accès au crédit dont le Youth Enterprise Development Fund (fonds de développement des entreprises favorisant l'emploi des jeunes) et le Micro and Small Enterprises Fund (fonds pour les micro- et petites entreprises) destinés aux jeunes, aux femmes et aux personnes handicapées. Ces dispositifs garantissent l'accès à des crédits à taux zéro aux entrepreneurs afin de stimuler la création d'entreprises et d'emplois et de doper la croissance.

Les droits des personnes handicapées sont garantis par la Constitution afin de réduire autant que

possible les obstacles à l'égalité des chances dans tous les aspects de la vie sociale, culturelle, économique et politique. Le Gouvernement a établi un nouvel indicateur concernant la prise en compte systématique de la question du handicap dans les services publics et donne la priorité à un meilleur accès aux cadres bâtis et à l'information. Entre autres progrès faits dans ce domaine, un fonds existe maintenant dont l'objectif est de fournir aux personnes handicapées les financements et l'équipement nécessaires pour créer leur propre entreprise et un programme de transfert en espèces a été mis en place afin d'assurer une bonne couverture sociale à ceux qui ne peuvent subvenir à leurs besoins et à ceux des personnes à leur charge. À ces mesures s'ajoute une assurance santé gratuite pour toutes les personnes ayant déclaré souffrir d'un handicap.

Le Gouvernement kényan défend les droits, le bien-être et la dignité des personnes âgées et apprécie leur contribution active à la société. Il a créé un fonds unique en vue de proposer un programme de transfert en espèces aux personnes âgées pauvres et vulnérables, ainsi qu'un fonds de protection sociale dans le but de permettre aux ménages pauvres et vulnérables comprenant des personnes âgées de plus de 65 ans d'avoir accès au crédit et aux transferts en espèces à des conditions souples. Les personnes âgées ont donc droit à des services essentiels dans le cadre d'un programme relatif à la santé et au vieillissement chargé de remédier à leurs problèmes de santé.

Comme la plupart des pays en développement, le Kenya reste aux prises avec des difficultés entravant la réalisation de certains objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, la préservation de l'environnement et l'amélioration de la santé maternelle. Assurer le plein emploi et un emploi décent pour tous est toujours le plus grand défi que nous devons relever, et le chômage et le sous-emploi continuent d'être des obstacles majeurs à la pleine utilisation de nos capacités en ressources humaines. De tels problèmes ne peuvent être réglés que dans le cadre d'un partenariat mondial redynamisé. Le Kenya réaffirme donc sa volonté de donner la priorité à la satisfaction des besoins des plus pauvres et des plus vulnérables pour que vraiment personne ne soit laissé de côté.

Nous sommes conscients que la réalisation des objectifs de développement durable nécessitera des partenariats multipartites, des contributions volontaires et une mobilisation nationale, et que, pour atteindre ces

objectifs, les pays en développement tels que le Kenya auront encore besoin d'une coopération et d'un appui. Il sera possible d'éliminer l'extrême pauvreté de notre vivant, nous en sommes convaincus. Cependant, la coopération de la communauté internationale et des partenaires de développement sera déterminante.

Le Kenya se joint au Groupe des États d'Afrique pour mettre l'accent sur la question des migrants. Nous soulignons également que la communauté internationale doit promouvoir et garantir des migrations qui se déroulent en toute régularité, dans la sécurité et en bon ordre, dans le plein respect des droits de l'homme et de l'obligation de traiter avec humanité les migrants, réguliers ou irréguliers, quels que soient leur statut ou leur pays d'origine.

Enfin, nous tenons également à souligner que le terrorisme, l'extrémisme violent et la radicalisation des jeunes dans le monde deviennent les menaces les plus graves à la paix et à la sécurité dans un grand nombre de nos pays, si ce n'est tous. Nous n'atteindrons pas les objectifs de développement durable ambitieux et progressistes si des régions d'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient sont en proie à des conflits qui ont fait des millions de personnes déplacées. Nous devons nous unir au niveau mondial afin de trouver des solutions durables qui permettront aux millions de réfugiés de retourner chez eux et à leurs enfants d'avoir une chance de survivre, de prospérer et de vivre en paix.

M. de Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir convoqué la présente séance de haut niveau pour marquer le vingtième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social. De manière opportune, cette année, qui marque également le soixante-dixième anniversaire de la création de l'ONU, tous les États Membres se sont engagés à mettre en œuvre un nouveau programme de développement durable afin d'éliminer la pauvreté, de lutter contre les inégalités et de promouvoir des politiques d'inclusion sociale et sans risque pour l'environnement tout en promouvant et protégeant pleinement les droits de tous.

Le Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague a marqué un tournant dans la façon dont la communauté internationale aborde la question du développement. Il a renforcé l'idée selon laquelle le développement ne se limite pas à la croissance économique et qu'il doit être axé sur les personnes. Il reconnaît qu'il faut éliminer la pauvreté, promouvoir un emploi décent et productif et encourager l'inclusion

sociale, ce qui constitue les trois priorités clefs pour la promotion du développement social. À maints égards, il a ouvert la voie au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), puisque l'on considère maintenant que le développement social est un des trois piliers du développement durable. Un élément très important abordé à Copenhague et pris en compte dans le Programme 2030 est l'idée que personne ne doit être laissé pour compte. Cela est particulièrement pertinent en matière de développement social, qui concerne des questions et des groupes auxquels nous devons accorder une attention particulière, notamment les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Les jeunes Brésiliens représentent plus de 25 % de notre population. Les efforts déployés par le Gouvernement pour un meilleur développement social ne sauraient donner de résultats s'ils ne répondent pas aux besoins fondamentaux des jeunes : services de santé, éducation, emploi décent, droit de vivre à l'abri de la peur et de la discrimination. En octobre 2014, le Brésil a signé la Convention ibéro-américaine relative aux droits des jeunes, qui constitue à ce jour le seul instrument international juridiquement contraignant axé précisément sur les droits des jeunes. Le Brésil est membre de l'Organisation de la jeunesse ibéro-américaine depuis 2010. Nous saluons le travail réalisé par l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse, et accueillons avec satisfaction d'autres initiatives de l'ONU visant à promouvoir la participation des jeunes. Toutefois, le cadre juridique relatif à la promotion et à la protection des droits des jeunes laisse à désirer. Le Programme d'action mondial pour la jeunesse reste le seul cadre convenu au niveau mondial sur cette question, et le Brésil est favorable à la négociation d'un traité pertinent afin que nous puissions rendre nos engagements politiques juridiquement contraignants.

Comme nous le savons tous, le vieillissement rapide de la population mondiale est une des évolutions démographiques les plus importantes de notre époque. D'ici à 2050, près de 30 % de la population mondiale sera âgée de 60 ans ou plus. Cela montre à quel point il est urgent que la communauté internationale s'attache à faire respecter les droits des personnes âgées. Le Brésil est conscient de l'importance du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement et salue à la fois le travail accompli par l'expert indépendant chargé de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme auprès du Conseil des droits de l'homme et le fait que les personnes âgées sont prises en compte dans le

Programme 2030. Néanmoins, les références précises aux personnes âgées et aux droits des personnes âgées dans les grands traités internationaux en matière de droits de l'homme restent peu nombreuses et ponctuelles. Consolider les droits fondamentaux des personnes âgées dans un document spécifique juridiquement contraignant permettrait d'établir une réglementation, de renforcer le suivi et l'exercice de ces droits, et de promouvoir et mettre en place des politiques nationales visant à définir plus précisément les responsabilités des États dans ce domaine. Un premier pas important vers la création d'un cadre international juridiquement contraignant a été l'adoption le 15 juin de la Convention interaméricaine sur la protection des droits de l'homme des personnes âgées, que le Brésil a été un des premiers pays à signer. L'adoption de cette convention constitue une avancée importante pour le système interaméricain de défense des droits de l'homme, et nous espérons que ce processus régional contribuera à créer une dynamique en vue de lancer, dans le cadre du système des Nations Unies, des négociations sur une convention universellement applicable.

La pleine réalisation des droits des personnes handicapées est une priorité pour le Brésil, comme le montrent le statut constitutionnel dont jouit la Convention relative aux droits des personnes handicapées au sein de notre système juridique national et notre participation aux activités du Bureau de la Conférence des États parties à la Convention pour l'exercice biennal 2015-2016. Le handicap touche de manière disproportionnée les populations vulnérables. Les données récoltées par l'Organisation mondiale de la Santé et la Banque mondiale montrent que le handicap est plus présent dans les pays à revenu plus faible que dans les pays riches. Le handicap est également plus présent chez les populations les plus pauvres, les femmes et les personnes âgées. Les enfants issus de foyers pauvres et de minorités ethniques sont beaucoup plus susceptibles de souffrir d'un handicap. Réciproquement, les données montrent également que les personnes handicapées risquent davantage de vivre dans la pauvreté. À cet égard, une des grandes réussites du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est la prise en compte des personnes handicapées. Répondant aux préoccupations des gouvernements et de la société civile, les objectifs de développement durable mentionnent les besoins des personnes handicapées dans les objectifs relatifs à l'éducation, à l'emploi et à l'urbanisation.

Au cours de la décennie écoulée, le Brésil a enregistré une baisse sans précédent des inégalités

grâce à la mise en place d'un cadre de protection sociale, notamment l'ajustement du salaire minimum au-dessus de l'inflation, la mise en place de programmes de transferts conditionnels en espèces, l'expansion des systèmes de protection sociale, des investissements dans la formation professionnelle et l'apprentissage et la promotion d'un travail décent. Ces progrès sont en grande partie liés à l'adoption d'une définition sans exclusive des familles ciblées par les programmes. Notre expérience nationale nous a montré que si nous n'avions pas ciblé tous les types de familles – familles monoparentales, homosexuelles, sans enfants ou sans parents – nous n'aurions pas sorti 36 millions de Brésiliens de la pauvreté. Au contraire, nous aurions aggravé les vulnérabilités et la discrimination que subissaient déjà ces personnes.

Pour conclure, je réaffirme l'attachement du Brésil à la Déclaration de Copenhague et au Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, qui reconnaissent la nécessité de placer l'être humain au centre du développement. Les principes, objectifs et engagements adoptés à Copenhague il y a 20 ans continueront de guider nos politiques aux niveaux national et international.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie le Président d'avoir convoqué la présente séance.

La Chine s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La Déclaration de Copenhague et le Programme d'action adoptés par le Sommet mondial pour le développement social il y a 20 ans sont les documents de référence qui guident les efforts mondiaux en matière de développement social aujourd'hui encore. Ils revêtent donc une grande importance historique. Au cours des 20 dernières années, la communauté internationale a réalisé de nombreux progrès dans le domaine du développement social. Le nombre de personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté à l'échelle mondiale a diminué, et certains pays et certaines régions ont vu une progression constante de leur développement social d'ensemble.

Cependant, fin 2014, plus d'un milliard de personnes vivaient toujours sous le seuil de pauvreté et plus de 201 millions de personnes, dont 73 millions de jeunes, étaient sans emploi. Des problèmes anciens et nouveaux, notamment les conflits régionaux, les

changements climatiques et les crises de santé publique émergentes, sont désormais imbriqués, et ils posent des obstacles formidables au développement social. Il importe donc que les pays manifestent un sentiment de responsabilité historique et se tournent vers l'avenir dans leur réponse commune aux difficultés actuelles. À cet égard, la Chine voudrait faire les observations suivantes.

Premièrement, les pays doivent s'employer à s'acquitter des tâches essentielles en matière de développement social de manière globale et équilibrée, sur la base de leurs caractéristiques nationales. Il n'existe pas de politique universellement applicable dans le domaine du développement social. Les conditions, le niveau de développement et les priorités sociopolitiques varient en fonction des pays. La Déclaration et le Programme d'action de Copenhague ont fait de l'élimination de la pauvreté, du plein-emploi et de l'intégration sociale les trois objectifs principaux du développement social. Lorsqu'ils élaborent et mettent en œuvre des politiques de développement social, les pays doivent s'efforcer de réaliser ces objectifs de manière globale et équilibrée et garantir l'égalité des chances à leurs populations en termes de développement et d'avantages qui en résultent.

Deuxièmement, les pays doivent créer des systèmes de sécurité sociale solides pour protéger efficacement les droits et les intérêts des groupes vulnérables. Un système de sécurité sociale bien adapté est important pour le développement positif et sain de la société. Aujourd'hui, les pauvres, les personnes âgées et les personnes handicapées voient fréquemment leur situation se détériorer, et le problème du chômage des jeunes est particulièrement grave. Les pays doivent adopter le principe d'un développement axé sur la personne, protéger les groupes vulnérables en mettant l'accent sur le développement, créer des systèmes de sécurité sociale robustes et promouvoir l'intégration sociale.

Troisièmement, la communauté internationale doit renforcer la coopération en matière de développement social et accroître l'appui aux pays en développement. Même si le niveau et les possibilités de développement varient en fonction des pays, tous les pays contribuent aux efforts mondiaux dans ce domaine et recueillent les fruits d'un développement social accru. La communauté internationale doit déployer davantage d'efforts pour éliminer les inégalités entre les pays et renforcer l'assistance aux pays en développement, en particulier les pays africains et les pays les moins avancés, et ce

afin de renforcer leurs possibilités de développement social et d'améliorer leur capacité de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Au cours des quelque 30 années qui se sont écoulées depuis que la Chine a commencé à entreprendre des réformes et à s'ouvrir, elle s'est engagée dans une voie de développement social conforme à sa situation nationale et avec des caractéristiques chinoises. Le mois dernier, le cinquième plénum du dix-huitième Congrès du Parti communiste chinois a adopté la proposition du Comité central concernant la formulation de notre treizième plan quinquennal de développement socioéconomique national. À l'avenir, le Gouvernement chinois est déterminé à promouvoir un développement innovant, coordonné, vert et sans exclusive dont chacun bénéficie, mais également à entreprendre des réformes sociales importantes en vue de jeter des bases solides pour l'édification d'une société prospère d'ici 2030, y compris l'obligation de rendre compte pour des actions de réduction de la pauvreté et l'assurance médicale couvrant toutes principales maladies pour les résidents des zones rurales et des villes. La Chine va également déployer des efforts assidus pour mettre en œuvre les diverses initiatives annoncées par le Président Xi Jinping au Sommet des Nations Unies sur le développement durable (voir A/70/PV.7), en mettant l'accent sur les 10 principaux projets de coopération entre la Chine et l'Afrique, et pour contribuer positivement aux efforts des pays africains pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. M. Bishnoi (Inde) (*parle en anglais*) : Nous nous associons à la déclaration prononcée par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Il est tout à fait opportun, 20 ans après que le monde a adopté la Déclaration de Copenhague et 15 ans après la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, de prendre note des progrès accomplis dans le domaine du développement social, en particulier compte tenu du fait que nous venons d'adopter le programme porteur de transformation qu'est le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). La Déclaration de Copenhague et le Programme 2030 placent les personnes au centre du développement. Ces deux documents reconnaissent également que l'élimination de la pauvreté doit être l'objectif suprême de tous nos efforts. Il est par ailleurs impératif de fonder ces efforts sur les principes de justice sociale et d'équité.

La mondialisation et la technologie ont apporté beaucoup d'avantages à la société mondiale. Cependant, le caractère inéquitable des processus mondiaux continue d'exacerber les inégalités entre les pays, notamment en élargissant le fossé numérique. À cet égard, il convient de souligner que les programmes d'ajustement structurel et les réformes du marché doivent mettre l'accent sur l'ensemble de la population.

Le modèle indien de gouvernance a eu des effets profonds sur le secteur social dans notre pays. Notre approche consiste à promouvoir une croissance durable et inclusive pour garantir le bien-être de toute notre population, sans laisser personne de côté. La devise du Gouvernement est « *sabka saath, sabka vikas* », ce qui signifie « tous ensemble, le développement pour tous ». Le Gouvernement accorde la plus haute importance aux questions liées à l'éducation pour tous, à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et au développement des compétences, ainsi qu'au programme « Inde numérique ». Nous accordons une attention particulière aux femmes rurales, aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Tandis que les pays en développement poursuivent leurs efforts pour éliminer la pauvreté, le monde développé doit de son côté honorer ses engagements en matière d'aide au développement, en particulier au profit des pays les moins avancés. Un environnement international favorable est essentiel pour assurer l'efficacité des mesures prises au niveau national.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer notre attachement à la mise en œuvre de la Déclaration de Copenhague et du texte issu de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, grâce à des politiques de justice sociale et de développement social pour tous axées sur les individus.

M. Zagaynov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, nous tenons à remercier le Président d'avoir organisé la présente séance.

Notre délégation s'associe à la déclaration qui a été faite par le représentant de l'Égypte au nom du Groupe des amis de la famille.

Nous célébrons un événement important en 2015, à savoir le vingtième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social. Il est symbolique que cette année ait également vu l'adoption d'un programme de développement durable qui pose les fondements de la formulation des politiques mondiales dans ce domaine pour les 15 prochaines années. Ma délégation se félicite

de ce que les questions sociales figurent en bonne place dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1).

Malgré que 20 années se soient écoulées depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague, ceux-ci n'ont rien perdu de leur pertinence. Cela est clairement démontré par le fait que des éléments clefs des décisions prises à Copenhague sont repris dans la nouvelle stratégie de développement durable, en particulier dans les objectifs du Programme 2030 relatifs à l'élimination de la pauvreté, au plein emploi, à l'égalité des sexes, aux services d'éducation et de santé et au renforcement la coopération internationale dans ces domaines.

Nous souscrivons au message du Secrétaire général selon lequel il ne faut laisser personne de côté dans la mise en œuvre du Programme de développement durable. Nous devons notamment accorder une attention particulière aux programmes visant à permettre aux personnes handicapées d'exercer pleinement leurs droits et leurs libertés, sur un pied d'égalité avec les autres citoyens. Les États doivent renforcer leurs capacités pour créer des environnements accessibles et mettre en œuvre les autres dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Le vieillissement de la population est un autre défi majeur. Compte tenu du nombre croissant de personnes âgées, il faut élargir la portée de l'appui qui leur est apporté, et le Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement constitue un point de référence utile dans ce domaine.

En ce qui concerne les questions relatives aux jeunes, nous devons être guidés par les dispositions du Programme d'action mondial pour la jeunesse. L'avenir de l'humanité dépend en grande partie de notre capacité d'enseigner à la jeunesse les valeurs de la responsabilité civique, de la tolérance et des idéaux de paix et d'amitié entre les peuples. Nous sommes conscients de l'importance primordiale des politiques tendant à renforcer la solidarité intergénérationnelle, y compris celles qui visent à faire de la sensibilisation à la famille traditionnelle et aux valeurs morales une priorité. Nous sommes convaincus que la force et le bien-être des familles sont l'une des grandes conditions *sine qua non* de la stabilité sociale et du développement durable à long terme.

L'ONU et notamment la Commission du développement social doivent jouer un rôle de premier plan dans ces efforts. Cette commission, qui est un mécanisme efficace pour développer des approches

communes en matière de politique sociale, doit être le principal forum d'échange d'expériences et de meilleures pratiques dans le contexte de la mise en œuvre des composantes sociales du développement durable, notamment pour régler les problèmes liés au vieillissement de la population, assurer l'égalité des chances pour les personnes handicapées, améliorer la situation des jeunes et renforcer le rôle de la famille. En ce qui nous concerne, dans le cadre de notre attachement à l'esprit des décisions issues du Sommet mondial de Copenhague pour le développement social, nous continuerons à promouvoir un dialogue multilatéral sur toutes les questions sociales.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili s'associe aux déclarations qui ont été prononcées par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le représentant de l'Équateur au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette séance pour célébrer le vingtième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu à Copenhague en mars 1995, un anniversaire qui coïncide avec l'achèvement du processus de mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, adoptés en 2000. Aujourd'hui, nous rappelons et réaffirmons l'engagement pris par la communauté internationale il y a 20 ans lors de ce sommet historique, dont le comité préparatoire fut présidé par un Chilien, l'Ambassadeur Juan Somavía.

Tout au long de son histoire, le Chili s'est efforcé d'édifier un ordre conjuguant démocratie et justice sociale. Dans les années 90, notre pays commençait à peine à consolider sa démocratie et à renouer ses liens avec le monde. Promouvoir l'organisation de ce sommet et lancer le débat sur un sujet de préoccupation mondiale fut un moyen pour nous d'exprimer notre reconnaissance pour l'immense solidarité que la communauté internationale avait manifestée à notre égard pendant les années de dictature. Le Sommet de Copenhague a fait date, car pour la première fois, 117 chefs d'État et de gouvernement étaient réunis pour discuter du rôle prioritaire du développement social dans le monde. L'organisation de ce sommet a été principalement motivée par les indicateurs alarmants relatifs aux inégalités, à l'augmentation de la pauvreté extrême et à la marginalisation de certains groupes de la société en matière de développement. Les participants au Sommet ont reconnu que des politiques

sociales robustes exigeaient des dépenses sociales et un cadre institutionnel approprié et ont conclu que pour surmonter les problèmes sociaux que connaissait le monde à l'époque et les défis qui l'attendaient, il fallait avant tout accroître et privilégier les dépenses sociales dans les budgets de chaque État, et créer et renforcer les institutions devant servir d'axe directeur aux politiques sociales.

Conscient que l'élimination de la pauvreté est le premier moyen de tester la volonté politique de garantir à l'humanité un avenir fondé sur la coopération et l'équité, en 1995, le Chili a défendu la nécessité d'édifier un État d'équité, fondé sur les garanties élémentaires de la justice et l'égalité des chances. En d'autres termes, un État qui concentre ses efforts sur l'investissement social, qui vient effectivement en aide aux groupes les plus vulnérables et qui offre des possibilités d'éducation et d'emploi.

Toutefois, cet État d'équité ne peut devenir réalité que s'il s'appuie sur un nouveau modèle de coopération. Ce mode de coopération doit être caractérisé par une volonté de comprendre et doit tourner définitivement le dos à l'idée d'un affrontement entre pays riches et pays pauvres, accordant la priorité à l'assistance technique, à la promotion de la coopération horizontale, Sud-Sud et triangulaire et à l'entente entre les parties.

En septembre dernier, à l'occasion du Sommet des chefs d'État et de gouvernement convoqué pour adopter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), le Chili a réaffirmé l'engagement qu'il avait pris au Sommet de Copenhague, à savoir qu'il continuerait d'œuvrer de concert à la réalisation des valeurs et objectifs qui y avaient été énoncés et qui conservent toute leur importance dans le Programme récemment adopté. Nous avons ainsi réaffirmé la nécessité impérieuse d'intégrer les trois piliers du développement durable : l'intégration sociale, la croissance économique sans exclusive et la viabilité environnementale. Aujourd'hui, à quelques jours de l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et alors que nous allons nous lancer dans la mise en œuvre du Programme 2030, nous aspirons à des réformes structurelles du système international en vue de favoriser une plus grande inclusion sociale et une meilleure prise de conscience environnementale dans les stratégies de développement. Pour ce faire, il nous faudra modifier graduellement les normes qui régissent les flux financiers, les

investissements et l'endettement afin de les rendre plus transparentes et plus équitables pour tous.

Les objectifs suivants revêtent une importance particulière pour mon pays. Premièrement, l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes, sachant que la pauvreté est un phénomène multidimensionnel qui est à la fois complexe et dynamique. Deuxièmement, la nécessité d'assurer l'égalité d'accès à un enseignement de qualité et de promouvoir des possibilités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie, garantissant l'accès, la qualité, l'inclusion et le financement. Troisièmement, la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles grâce à la mise en œuvre d'un nouveau programme d'égalité des sexes, fondé sur le respect des droits, l'égalité et l'autonomie des femmes, ainsi que sur la prévention et l'élimination de la violence à leur égard. Quatrièmement, la promotion d'une croissance économique sans exclusive et durable, du plein-emploi et d'un travail décent pour tous, dont tous peuvent bénéficier. Cinquièmement, la promotion de sociétés pacifiques, fonctionnelles et ouvertes, responsables à tous les niveaux, afin de parvenir à un développement durable en privilégiant l'accès à la justice pour tous, la lutte contre la corruption et la fin de la violence sous toutes ses formes.

Enfin, dernier aspect et non des moindres, nous voudrions souligner et saluer le rôle fondamental joué par les organisations de la société civile, aussi bien lors du Sommet mondial pour le développement social de 1995 que durant l'élaboration du Programme de développement durable à l'horizon 2030, rôle qui a renforcé ces deux processus historiques. La participation active de la société civile garantit un dialogue constructif entre les États Membres, le système des Nations Unies et tous les acteurs pertinents du système afin de promouvoir une coopération constructive, ciblée et cohérente qui soit compatible avec les accords internationaux.

M. Ruiz Blanco (Colombie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Équateur au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et à la déclaration faite par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Je tiens à remercier le Président, ainsi que son équipe, de nous avoir donné cette occasion importante de faire le bilan de tout le chemin parcouru au cours des 20 années qui se sont écoulées depuis le Sommet de Copenhague sur le développement social, à l'occasion duquel nos pays ont décidé d'éliminer la pauvreté, de

réaliser le plein-emploi productif, de procurer un travail décent pour tous et de favoriser l'intégration sociale.

Si nous pouvons aujourd'hui faire état de progrès notables dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague, il nous faut également reconnaître qu'il reste beaucoup à faire pour accomplir ce dont nous étions convenus à l'époque. Il nous reste, en effet, des défis majeurs à relever si nous voulons réaliser, comme il se doit, la dimension sociale du développement durable. En dressant ce bilan de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action, nous savons que nos actions doivent être axées sur la promotion et la réalisation du développement social dans le cadre du nouveau programme de développement durable. À cette fin, nous devons reconnaître les synergies, l'interdépendance et la complémentarité qui existent entre les différentes dimensions du développement durable, sans pour autant réduire le niveau de nos engagements et de nos ambitions sur le volet social.

Dans la mesure où la pauvreté est due à de nombreux facteurs et pas seulement à la faiblesse des revenus de certaines personnes, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) déclare que l'élimination de la pauvreté est le plus grand défi auquel le monde doit faire face et qu'elle constitue une condition *sine qua non* pour le développement durable. Il nous faut, par conséquent, adopter des politiques porteuses de transformation à long terme, qui s'attaquent aux causes chroniques de la pauvreté et permettent de réaliser des progrès irréversibles. La croissance économique est nécessaire, mais elle n'est pas suffisante pour atteindre nos objectifs de développement. Les inégalités croissantes, aussi bien à l'intérieur des États qu'entre les États, entravent les progrès vers l'élimination de la pauvreté et la réalisation des objectifs de développement social. Le plein-emploi productif et un travail décent pour tous constituent un objectif qui requiert la promotion du marché officiel du travail, le renforcement du dialogue social et la mise au point de politiques tenant compte des particularités des différentes composantes de la population, comme les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées, entre autres. Comprendre la dynamique du marché du travail actuel ne doit pas nous amener à nous résigner face à l'instabilité de l'emploi et à la détérioration des conditions de travail. Bien au contraire, nous devons instaurer un climat propice à la promotion du bien-être de tous les travailleurs dans un

environnement qui promeuve la croissance économique et le développement.

Il est essentiel de prêter attention aux besoins et à l'inclusion sociale des groupes marginalisés vulnérables si nous voulons réaliser le développement durable. À Copenhague, nous nous sommes engagés à promouvoir l'intégration sociale, fondée sur la non-discrimination, la tolérance, le respect de la diversité, l'égalité des chances, la solidarité, la sécurité et la participation de tous. C'est pourquoi dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous avons pris l'engagement de ne laisser personne de côté. Tout cela signifie que tous les types de familles – les groupes autochtones, les personnes d'ascendance africaine, les agriculteurs, les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués ainsi que tous les membres de la société – font partie intégrante du développement. Ce programme est donc le leur et vise à leur être bénéfique, sans distinction ni discrimination. Il ne peut y avoir des citoyens ou des personnes de première ou de deuxième catégorie. Nous devons inclure tout le monde dans les stratégies que nous mettons en place pour relever ce nouveau pari de développement.

En outre, il est nécessaire de disposer d'informations actualisées, complètes et ventilées de la part des États pour améliorer la cohérence, aux niveaux national et international, des politiques qui sont élaborées et mises en œuvre en vue d'obtenir des résultats équilibrés dans le domaine du développement social. C'est pourquoi la coopération internationale est nécessaire pour renforcer les capacités statistiques nationales en matière de collecte, de ventilation et d'analyse des données. Le renforcement de ces capacités, aux niveaux national et local, est essentiel à la réalisation équitable du développement social.

Vingt ans plus tard, il nous faut analyser les progrès que nous avons accomplis et les défis qui nous attendent afin de comprendre non seulement comment concevoir le développement social, mais aussi quelles voies il convient de suivre. Compte tenu de ce qui précède, la séance d'aujourd'hui organisée pour commémorer le Sommet de Copenhague ouvre un débat qui, nous l'espérons, pourra être approfondi à la prochaine session de la Commission du développement social, dont le thème prioritaire est « Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain ». Nous devons, à cette occasion, avoir des débats de fond et définir des actions concrètes qui nous permettront

d'accélérer la mise en œuvre effective et équilibrée de la dimension sociale du développement durable.

M. González Franco (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord indiquer que le Paraguay s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Afrique du Sud et de l'Équateur, respectivement au nom du Groupe des 77 et de la Chine et de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le Sommet mondial pour le développement social, dont nous célébrons aujourd'hui le vingtième anniversaire, a matérialisé la volonté des États d'accorder la priorité, dans les programmes nationaux et internationaux, à l'élimination de la pauvreté, à la promotion du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous, ainsi qu'à l'intégration sociale. La célébration de l'anniversaire du Sommet dans cette salle est à la fois symbolique et nécessaire. Elle nous permet de nous rappeler l'importance des décisions qui ont contribué à améliorer la qualité de vie de toutes les personnes dans le monde. Il se trouve que cette année, où par une heureuse coïncidence nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de l'ONU et le vingtième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social, nous avons fait un pas très important dans cette direction avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), dont les objectifs ont été adaptés aux défis de notre époque. Aujourd'hui, la République du Paraguay réaffirme son attachement aux trois piliers du Sommet et se félicite de l'entrée en vigueur, prochainement, du nouveau programme de développement, qui nous donne une occasion sans pareille de mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes.

Bien que nous disposions d'outils et d'instruments importants pour promouvoir le développement social et que des avancées notables ont été enregistrées partout dans le monde, la réalité d'aujourd'hui est que, malheureusement, le fossé des inégalités socioéconomiques se creuse aussi bien entre les pays qu'à l'intérieur des pays. Le peuple paraguayen n'est pas épargné par ces inégalités. Malgré une croissance économique soutenue au Paraguay ces dernières années, le principal défi pour notre gouvernement demeure de faire en sorte que cette croissance soit inclusive et profite à toutes les couches de la population, en particulier les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de vulnérabilité

ou marginalisées, notamment les handicapés, les autochtones et les habitants des zones rurales.

Je voudrais souligner que le Paraguay a continué d'avancer résolument dans la mise en place de politiques sociales axées sur les droits. Ces 15 dernières années, les investissements sociaux ont été progressivement revus à la hausse, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation. En outre, depuis la dernière décennie, le Paraguay a considérablement progressé en matière de réduction de la pauvreté et de l'extrême pauvreté grâce à la mise en œuvre soutenue de différents programmes sociaux ciblant les groupes et les personnes vulnérables. Pour notre gouvernement, l'élimination de la pauvreté est une priorité nationale et est essentielle pour construire un pays socialement cohérent et exempt d'inégalités.

Je souligne que pour un pays en développement sans littoral comme le Paraguay, la coopération internationale revêt une valeur particulièrement importante. C'est un outil qui permet d'appuyer nos stratégies et nos programmes nationaux de développement. C'est pourquoi nous appelons nos partenaires de coopération à continuer d'octroyer des ressources aux pays en développement en vue de les aider dans l'action qu'ils mènent pour réaliser le développement social pour tous, ce qui leur permettra d'améliorer les conditions de vie de leurs populations.

En conclusion, nous pensons que réaliser le développement social dans nos pays est fondamental pour que le développement inclusif, équitable et durable dans le monde devienne une réalité. Nous savons qu'à cet effet, il nous faut faire de la lutte contre les inégalités une priorité. Nous ne pouvons permettre que les inégalités entre les pays et en leur sein continuent de s'accroître car cela risquerait de mettre en péril les acquis obtenus jusqu'ici en matière de réduction de la pauvreté. Vingt ans après le Sommet de Copenhague, tous ceux qui appellent de leurs vœux un monde plus stable et plus prospère doivent impérativement réaffirmer, au moyen d'actions concrètes, leur engagement à mettre l'être humain au centre du développement et à ne laisser personne de côté.

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Afrique du Sud et de l'Égypte, respectivement au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Groupe des amis de la famille.

Le monde a connu de profondes mutations depuis le Sommet mondial pour le développement social de 1995. Toutefois, on retiendra que face à tous ces changements et alors que les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris à Copenhague restent mitigés, la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action restent d'actualité et gardent toute leur pertinence. Ils continuent d'incarner le consensus mondial en faveur de l'élimination de la pauvreté, de la promotion du plein emploi productif, ainsi que de la promotion de l'intégration sociale, qui sont les trois objectifs clefs du développement social.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (A/70/173), les inégalités grandissantes dans les pays et entre les pays, les taux de chômage durablement élevés, en particulier chez les jeunes, les tensions et les conflits sociaux, la dégradation de l'environnement et les répercussions des changements climatiques comptent parmi les défis complexes et imbriqués qui se posent dans les domaines économique, social et écologique et requièrent une politique générale plus cohérente et plus intégrée.

Le moment est venu, en faisant fond sur les enseignements tirés de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur le développement social et des objectifs du Millénaire pour le développement, de veiller à ce que les trois dimensions du développement social soient pleinement intégrées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans les objectifs de développement durable. Le fait que les dirigeants de la planète aient reconnu que l'élimination de la pauvreté est le plus grand défi mondial à relever et que cela est essentiel pour réaliser le développement durable en dit long. Il est encourageant aussi de relever que neuf des 17 objectifs sont fortement liés au développement social. Nous formons l'espoir que la réalisation de ces objectifs améliorera la situation générale des personnes âgées, des jeunes et des handicapés, et renforcera le rôle de la famille partout dans le monde. La réduction des inégalités dans les pays et entre eux, comme cela est souligné dans l'objectif de développement durable 10, est absolument indispensable pour que se concrétise cet espoir.

L'imposition à des pays en développement de sanctions aveugles et cruelles et de sanctions unilatérales illégales qui compromettent lourdement leurs avancées en matière de développement social en est l'exemple parfait. De fait, pour les pays visés, l'environnement extérieur n'a pas été favorable mais

plutôt préjudiciable. Les personnes, surtout celles qui appartiennent aux groupes sociaux mentionnés plus haut, sont les premières touchées par ces mesures nuisibles et inhumaines et ce sont elles qui pâtissent le plus des effets des sanctions imposées. C'est tout à fait contraire aux promesses faites par les pays développés d'appuyer les pays en développement dans leurs efforts pour atteindre les objectifs de développement social, notamment ceux énoncés dans le document final du Sommet de 1995 (A/CONF.166/9). Les pays développés doivent être tenus responsables des souffrances causées par leurs politiques.

Il ne fait aucun doute que les conflits ont les effets les plus destructeurs sur les progrès sociaux des pays touchés. Les conflits et la déstabilisation qu'ils entraînent au niveau des gouvernements, les principaux promoteurs et acteurs du développement social, ont des conséquences inimaginables sur les acquis de ces pays en matière de développement social. Le fait d'appuyer, de financer et d'armer des groupes terroristes et de les envoyer dans des pays qui sont la cible d'actes de déstabilisation constitue désormais une menace supplémentaire, qui a des conséquences inconcevables sur le développement social des pays visés et au-delà.

La République islamique d'Iran accorde la plus grande importance au développement social de ses citoyens, ainsi qu'il en ressort clairement de l'amélioration constante de l'Indice de développement humain du pays au cours des quatre dernières décennies. Parallèlement, le Gouvernement accorde une très grande attention aux besoins particuliers des groupes spécifiques identifiés par le Sommet mondial pour le développement social.

La République islamique d'Iran a fait de la garantie des nombreux droits et privilèges que les valeurs culturelles et religieuses et la loi accordent aux personnes âgées une priorité absolue. Le rôle joué par la famille, les volontaires, les communautés, les associations de personnes âgées et d'autres organisations locales dans l'appui et les soins informels apportés aux personnes âgées est indispensable. De son côté, le Gouvernement leur propose un certain nombre de services, notamment la garantie des revenus, en particulier pour les personnes âgées vivant dans des zones rurales ou isolées, l'élimination de l'analphabétisme chez les personnes âgées et l'accès libre aux services sociaux et publics, aux centres de loisirs et aux établissements de soins.

Mon gouvernement est pleinement déterminé à protéger et promouvoir l'institution de la famille.

La famille fait partie intégrante de tous les plans de développement nationaux. Aux niveaux de l'élaboration des politiques et de leur mise en œuvre, une attention particulière est accordée à la protection et à la promotion de l'institution de la famille. La participation des associations de la société civile et des organisations non gouvernementales favorables à la famille à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces politiques est encouragée et appuyée par le Gouvernement. Ce que la jeune génération a réussi à accomplir dans le contexte des sanctions illégales et non justifiées et de toutes les autres difficultés qui frappent le pays sont remarquables et exemplaires. L'autonomisation des jeunes et les investissements considérables du Gouvernement dans les secteurs de l'éducation et de la santé ont donné des résultats, et l'Iran s'enorgueillit de maîtriser des disciplines scientifiques et technologiques de pointe. Notre gouvernement est cependant conscient qu'il faut faire plus, en particulier au niveau de l'emploi.

Enfin, le Gouvernement accorde également une très grande importance à l'autonomisation des personnes handicapées, y compris par l'éducation et la formation professionnelle. Il propose également des mesures d'incitation aux entrepreneurs s'ils offrent des possibilités d'emplois aux personnes handicapées.

M. Abdrakhmanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président Mogens Lykkesoft d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui. Le Kazakhstan, de même que d'autres partenaires, a activement participé au Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable afin que ces objectifs constituent un véritable guide mondial pour le progrès et la prospérité. Il est clair que la réalisation des objectifs de développement durable sera tributaire de la volonté de chaque État Membre.

Le Kazakhstan est donc déterminé à se joindre aux efforts internationaux pour promouvoir la paix et la stabilité, éliminer la pauvreté et les inégalités dans le monde, éradiquer les maladies graves et atténuer les effets des changements climatiques. Notre candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité s'appuie sur quatre piliers : la sûreté nucléaire, la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique et la sécurité de l'approvisionnement en eau. C'est pourquoi l'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement de manière générale sont une priorité pour le Kazakhstan. Ce nouveau modèle porteur de transformation et ce changement de donne vont nécessiter d'énormes ressources. Le Président kazakh,

M. Nursultan Nazarbayev, a proposé que chaque État envisage de consacrer 1 % de son budget annuel alloué à la défense au Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le développement social durable, la paix et l'aide en faveur des pays se trouvant dans une situation particulière.

L'économie kazakhe subit les effets négatifs de facteurs externes créés par l'effondrement des marchés mondiaux qui a entraîné un ralentissement global de l'économie mondiale. Toutefois, outre les risques, des possibilités nouvelles sont offertes. Comme l'a annoncé le Président de mon pays dans le cadre de son tout récent discours sur l'état de la nation, le 30 novembre, en dépit de la crise mondiale, le Kazakhstan va appliquer pour la première fois une stratégie volontariste de lutte contre la crise fondée sur de nombreuses approches, à savoir le deuxième plan quinquennal de développement industriel novateur, le programme public pour le développement de l'infrastructure appelé Nurly Zhol – voie lumineuse – et les « 100 mesures concrètes » pour mettre en œuvre cinq réformes institutionnelles qui visent à supprimer les obstacles administratifs rencontrés par les petites et moyennes entreprises et à améliorer la gouvernance, l'éducation et les soins de santé.

Malgré les difficultés actuelles, les dépenses publiques dans le secteur social ont presque triplé en valeur réelle. En 2016, grâce à l'optimisation des dépenses budgétaires, nous avons l'intention d'améliorer le système éducatif et le système de santé, d'augmenter les salaires du personnel des secteurs publics de la santé et de la protection sociale et des fonctionnaires. Le montant mensuel des bourses d'études va augmenter et il y aura plus d'avantages sociaux. Les pensions de solidarité suivront le rythme de l'inflation. Le niveau minimum de subsistance des groupes les plus vulnérables sera revu à la hausse, et les investissements dans le capital humain vont s'intensifier.

La deuxième Feuille de route pour l'emploi assure, grâce à des financements accrus, la stabilité du marché du travail. Dans le même temps, la multiplication des microcrédits pour la création d'entreprises sera une des priorités de notre politique d'investissement. Avec l'appui de nos partenaires internationaux, nos centres de formation seront des modèles d'enseignement technique et professionnel pour tout le pays. État Membre responsable, le Kazakhstan demeure fermement attaché à la protection sociale en général et au renforcement de la résilience aux niveaux national et régional. Je n'énumère pas les programmes de développement du

Kazakhstan simplement pour qu'il soit pris note de nos réalisations incontestables; il s'agit plutôt d'une invitation faite aux États Membres, et en particulier aux pays en développement, avec lesquels nous sommes prêts à partager notre expérience.

Le Kazakhstan invite tous les États Membres à participer à l'exposition internationale de 2017, EXPO 2017, dont le thème est « L'énergie du futur », qui aura lieu à Astana du 10 juin au 10 septembre 2017. Le principal objectif de cette manifestation est d'appeler l'attention sur un accès juste et équitable aux sources d'énergies, principalement pour les pays en développement et les pays les moins avancés, l'accent étant mis sur l'ouverture, la justice sociale, l'égalité des sexes et l'élimination de la pauvreté.

Enfin, j'ai l'honneur d'informer l'Assemblée que, depuis le 30 novembre, le Kazakhstan est membre à part entière de l'Organisation mondiale du commerce. Cela va nous permettre de renforcer nos liens avec les marchés classiques et de saisir les occasions offertes pour mettre en place une coopération mutuellement avantageuse avec de nouveaux partenaires.

M^{me} Pham (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la délégation faite par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Je tiens tout d'abord à remercier le Président Mogens Lykkesoft d'avoir convoqué cette réunion de haut niveau pour commémorer le vingtième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social. Il convient en effet que nous saisissons cette occasion de réaffirmer notre ferme attachement à la Déclaration de Copenhague et au Programme d'action. Le Sommet de Copenhague de 1995 a été la toute première conférence des Nations Unies sur le développement social, mais la vision et les principes du Sommet restent des plus pertinents et continuent d'inspirer un grand nombre d'autres engagements internationaux, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe). Dernièrement, nos dirigeants ont décidé à l'unanimité de placer le développement social au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1).

Nous avons parcouru un long chemin vers la réalisation de la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action et la concrétisation des OMD. Par

exemple, nous avons aidé des centaines de millions de personnes à s'extraire de l'extrême pauvreté et à satisfaire leurs besoins les plus élémentaires, notamment en matière d'emploi, de soins de santé, d'éducation et d'accès à l'eau et à l'assainissement. Le respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, notamment le droit au développement, a été promu et renforcé. Le respect de l'égalité et de l'équité entre les femmes et les hommes a été reconnu, même s'il ne l'est pas pleinement. La participation des femmes et leur rôle dans la promotion des droits politiques, civils, économiques et culturels ont été considérablement renforcés et élargis par des politiques et des programmes divers. Le cadre de coopération internationale, régionale et sous-régionale pour le développement social, dans un esprit de partenariat sous l'égide de l'ONU ou d'autres institutions multilatérales, a été amélioré. Tout ceci constitue des fondements solides en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui joue un rôle clef dans la promotion du progrès social, de la justice et du bien-être d'une manière véritablement porteuse de transformation.

Il est vrai qu'un certain nombre de problèmes, anciens comme nouveaux, nous empêchent de réaliser le développement social pour tous. Les inégalités, que ce soit au niveau interne ou entre les pays, s'accroissent. Les vulnérabilités sont de plus en plus aiguës, en particulier du fait des conflits et de la violence, des fluctuations économiques mondiales, des catastrophes et des changements climatiques. Les femmes, les enfants, les pauvres, les personnes âgées, les personnes handicapées et les minorités en sont les principales victimes. Tout ceci nous rappelle la nécessité de mettre en place des mesures encore plus audacieuses, déterminées et concrètes pour lutter contre ces problèmes.

Nous avons tiré de nombreux enseignements importants des deux dernières décennies. Certains se sont démarqués de par leur pertinence à la suite du Sommet de Copenhague et dans l'optique de la mise en œuvre du Programme 2030, et le Viet Nam tient à les mettre en exergue.

Premièrement, l'élimination de la pauvreté, qui reste le plus grand défi mondial posé au développement, est donc identifiée comme un objectif général du Programme 2030. Les progrès accomplis à ce jour sont considérables, mais il reste beaucoup à faire, et cela exigera de mettre en place une démarche globale. Au Viet Nam, le taux de pauvreté est passé de 58 % en 1993 à 8,4 % en 2014. Durant la prochaine période,

de 2016 à 2020, le Viet Nam passera d'une dimension unique d'évaluation de la pauvreté à une approche multidimensionnelle. Notre nouveau programme de réduction de la pauvreté portera non seulement sur les revenus, mais également sur les conditions de vie, les soins de santé, l'éducation, le logement, l'eau et l'assainissement, et l'accès à l'information.

Deuxièmement, les politiques sociales doivent faire partie des politiques de développement globales au lieu d'être utilisées exclusivement pour lutter contre les incidences néfastes du développement et de la crise socioéconomiques. Pour préserver les progrès et optimiser le développement social, nous devons aider les personnes, en particulier les groupes vulnérables, afin de renforcer leur résilience et leur capacité à supporter les chocs extérieurs et à se relever en cas d'autres problèmes. De même, les gouvernements doivent garantir une protection sociale permanente afin d'offrir à chaque personne une certaine sécurité de revenu et l'accès aux soins de santé de base tout au long de sa vie. Le Viet Nam est en train de mettre en place des mesures déterminées à cette fin en appliquant sa stratégie de protection sociale jusqu'en 2020.

Troisièmement, comme cela a été affirmé à Copenhague, tous les efforts visant à réaliser le développement social doivent être centrés sur les personnes. Les personnes sont à la fois les bénéficiaires et les moteurs du développement. Il est crucial d'écouter la population, y compris au niveau local, avant d'élaborer des politiques et des programmes de développement d'envergure. C'est pourquoi le Viet Nam veille à ce que la population soit informée, discute, applique, surveille et bénéficie.

Enfin et surtout, le partenariat mondial est indispensable aux fins du développement social. La communauté internationale doit renforcer la coopération, notamment pour tenir ses engagements en matière d'aide au développement, renforcer les capacités et améliorer le transfert de technologies, et pour créer des conditions qui permettront aux pays en développement de formuler et de mettre en œuvre des politiques de développement social.

À l'occasion du vingtième anniversaire du Sommet mondial de Copenhague pour le développement social, nous devons confirmer et réaffirmer notre attachement à la Déclaration de Copenhague et au Programme d'action et notre volonté d'œuvrer en commun à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

M. Petersen (Danemark) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je m'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne ce matin au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

En tant que Représentant permanent du Danemark, c'est pour moi un honneur et un privilège particuliers de prendre la parole aujourd'hui sur la question de la mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement social, qui a eu lieu il y a 20 ans. Lorsque le Sommet a été organisé à Copenhague, il s'agissait de la plus importante conférence internationale jamais organisée au Danemark, mais également du plus important rassemblement de chefs d'État et de gouvernement jamais organisé dans le monde. J'ai eu le privilège, étant jeune diplomate, de participer en personne à la planification et à l'organisation de cet événement, et je peux témoigner de l'enthousiasme, des attentes et de l'extraordinaire détermination ressentis dans tout le centre de conférences. Le Danemark était extrêmement fier d'accueillir le Sommet. La solidarité et le développement social sans exclusive ont été des éléments marquants du développement de la société danoise telle que nous la connaissons aujourd'hui. Ils définissent depuis plus de 50 ans, et continueront de définir, notre interaction avec les pays les plus pauvres de la planète. Le Danemark continue de faire partie du petit nombre de pays qui reversent au moins 0,7 % de leur revenu national brut au titre de l'aide publique au développement.

Les thèmes principaux du Sommet mondial de 1995 pour le développement social étaient l'élimination de la pauvreté, la réalisation du plein emploi pour tous et le renforcement de l'insertion sociale. Alors que nous réfléchissons aujourd'hui à l'importance du Sommet et du Programme d'action, je vais citer une partie de la déclaration prononcée par feu le Président Nelson Mandela, de l'Afrique du Sud, à l'occasion du Sommet : « Nous sommes réunis ici pour répondre à une question : De quelle manière l'humanité peut-elle coopérer pour bâtir une vie meilleure pour tous ? » Cette question reste aussi pertinente aujourd'hui qu'il y a 20 ans. C'est la question à laquelle nous nous sommes efforcés de répondre dans le Programme d'action de 1995, en adoptant les objectifs du Millénaire pour le développement en 2000, le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable – « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe) – et, il y a tout juste quelques mois, le Programme de développement

durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), adopté au sommet de septembre 2015.

Dans le cadre du Programme 2030, l'accent est mis sur la dimension sociale en tant que l'une des trois dimensions fondamentales, les deux autres étant, comme nous le savons, les dimensions économique et environnementale. C'est bien entendu un point important, car cela signifie que le développement social est désormais reconnu comme faisant partie intégrante du développement durable. Même si cela avait déjà été reconnu en 1995 à Copenhague, c'est maintenant énoncé dans le Programme. Pour réaliser le Programme 2030, qui est un programme ambitieux, il est crucial que nous ne laissions vraiment personne de côté. Cela vaut pour les jeunes chômeurs, les personnes âgées à faible revenu ou sans revenu, les personnes handicapées, les peuples autochtones et tous les autres groupes qui risquent d'être marginalisés. Aujourd'hui, nous constatons encore que dans de nombreuses sociétés, les gens sont marginalisés ou risquent d'être marginalisés tout simplement en raison de leur sexe, de leur origine ethnique, de leur sexualité ou d'autres facteurs. Nous devons veiller à ce que ces groupes ne soient pas laissés de côté, à ce qu'ils soient inclus, et à ce que leurs droits fondamentaux soient respectés et protégés.

Il n'est pas facile d'instaurer et de garantir l'égalité des chances pour tous les citoyens, mais c'est possible. Il est évident qu'il s'agit d'une responsabilité qui incombe aux gouvernements, mais il est également évident que pour mettre en œuvre le Programme 2030, les gouvernements devront forger des partenariats efficaces avec tout un éventail d'États et de parties prenantes, y compris le secteur privé et le secteur social. Qu'il me soit permis de donner un exemple concret à cet égard.

« The Specialists » est une entreprise danoise à caractère social qui met à profit les besoins, les ressources et les compétences spécifiques des personnes atteintes d'autisme ou qui ont des problèmes similaires. Les employés travaillent en tant que consultants à des tâches telles que les tests de logiciels, la programmation et la saisie de données pour les secteurs public et privé. Cette entreprise joue un rôle de fer de lance dans le mouvement mondial visant à créer des emplois pour les personnes atteintes d'autisme ou qui ont des problèmes similaires, qui autrement, seraient victimes d'exclusion. Aujourd'hui, l'entreprise « The Specialists » est implantée dans 11 pays en dehors du Danemark. Ce sont les exemples de ce genre que nous devons encourager

pour continuer à avancer vers la création de marchés du travail plus ouverts, comme en l'espèce, et de sociétés plus ouvertes d'une manière générale.

Nous avons considérablement progressé dans la mise en œuvre de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action, mais il est clair que nous sommes encore loin de faire du développement social une réalité pour tous. Nous devons continuer à lutter contre la pauvreté extrême, l'exclusion de certains groupes et pays et la négation des droits des individus. Nous disposons d'un point de départ avec le Programme 2030. Il s'agit d'un programme à la fois indispensable et ambitieux. Mettons-nous au travail. Je tiens à assurer l'Assemblée de l'engagement ferme et infaillible du Danemark dans le cadre de la lutte pour une vie meilleure pour tous.

M^{me} Yparraguirre (Philippines) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette séance pour commémorer le vingtième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social.

Les Philippines s'associent à la déclaration qui a été faite par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Vingt années se sont écoulées depuis la tenue du Sommet mondial pour le développement social, et alors que nous sommes en train de passer des objectifs du Millénaire pour le développement au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), c'est une bonne occasion de faire le point, de réfléchir à ce que nous avons accompli et de renouveler notre engagement à mener à bien le travail qui reste à faire. L'élimination de la pauvreté, la promotion de l'emploi et l'intégration sociale sont des objectifs aussi pertinents aujourd'hui qu'ils l'étaient il y a 20 ans, lorsque les dirigeants du monde entier se sont rassemblés à Copenhague et sont parvenus à un nouveau consensus sur la nécessité de mettre les individus au centre des efforts de développement. Alors que nous entamons le processus de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous continuons à mettre les individus – en particulier les plus vulnérables, comme les femmes, les enfants, les peuples autochtones et les personnes handicapées – au cœur du développement.

Les Philippines, qualifiées à une époque d'« homme malade de l'Asie », sont aujourd'hui l'une des économies qui affichent la plus forte croissance en

Asie. Toutefois, les progrès que nous avons réalisés n'ont de sens pour le peuple philippin que si les avantages de la croissance économique profitent à tous, en particulier aux pauvres. Pour améliorer leurs conditions de vie, nous devons pouvoir donner aux individus et aux familles des possibilités de prospérer, que ce soit au moyen de l'éducation, de l'emploi ou l'entrepreneuriat. Notre programme de gouvernance repose sur une croissance inclusive et équitable.

À cette fin, l'un des projets phares aux Philippines en matière de développement social est le programme de transfert monétaire assorti de conditions appelé Programme philippin Pamilyang Pantawid. Il s'agit d'un programme qui cible les familles les plus vulnérables face au risque de pauvreté. Ce programme a deux objectifs. Le premier consiste à fournir une assistance sociale, en apportant un appui financier aux familles extrêmement pauvres pour répondre à leurs besoins fondamentaux immédiats. Le second est de promouvoir le développement social, en brisant le cycle intergénérationnel de la pauvreté grâce à des investissements dans la santé et l'éducation des enfants pauvres. En août, il y avait près de 5 millions de foyers bénéficiaires de ce programme, dont près de 600 000 ménages autochtones et plus de 220 000 ménages comptant au moins un membre de la famille handicapé. La Banque mondiale a récemment salué ce programme indiquant qu'il s'agissait d'un des programmes de protection sociale les plus vastes et les mieux ciblés au monde. Les taux de respect des conditions fixées sont très élevés avec plus de 95 % pour la fréquentation scolaire des enfants, les visites médicales des enfants et des femmes enceintes, et la participation aux séances de développement de la famille.

En complément du programme philippin Pamilyang Pantawid, nous disposons d'un programme modifié de transfert monétaire assorti de conditions, qui est conçu pour aider les familles qui ont besoin d'une protection spéciale, notamment les familles autochtones itinérantes, ainsi que les personnes autochtones vivant dans des zones géographiquement isolées et défavorisées. Ce programme vise à leur faciliter l'accès à la santé, à l'éducation et à d'autres services de base grâce à des subventions directes et d'autres interventions des services d'appui. En juin, il y avait plus de 218 000 ménages enregistrés dans le cadre de ce programme, dont plus de 168 000 ménages autochtones.

Étant donné qu'un certain nombre de ménages bénéficiaires passeront bientôt de la subsistance à l'autosuffisance, une assistance sous forme d'appui aux micro-entreprises sera fournie à plus de 170 000 familles qui ont été identifiées, par l'intermédiaire du Programme des moyens de subsistance durables. Plus de 210 000 autres bénéficiaires recevront une formation professionnelle et technique, pour les préparer à de futurs emplois.

Par ailleurs, le Ministère philippin de la protection sociale et du développement appliquera bientôt les dispositions de la loi sur les personnes âgées, aussi connue sous le nom de loi de la République 9994 ou de loi élargie de 2010 relative aux personnes âgées, qui ordonne le versement d'une pension mensuelle à toutes les personnes âgées pauvres dans le pays. Ce programme de pensions bénéficiera à plus d'un million de personnes âgées de 60 ans et plus. Le Ministère de la protection sociale et du développement accroîtra également l'appui apporté au programme d'alimentation complémentaire en vue de fournir des repas nutritifs à plus de deux millions d'enfants de moins de 5 ans dans les crèches. Grâce à une augmentation des allocations budgétaires dans le projet de budget national 2016, la portée de ces programmes va pouvoir être étendue et davantage de familles pauvres pourront ainsi recevoir une aide.

Les Philippines ont mobilisé des ressources supplémentaires pour mettre en œuvre des plans d'action

nationaux en matière de santé par l'entremise de la loi sur la réforme de « l'impôt sur le péché » de 2012. Cette politique s'est avérée très efficace pour générer des revenus supplémentaires provenant de la vente d'alcool et de cigarettes, qui ont permis de financer des programmes de santé publique. Si on arrête les chiffres à octobre, cette mesure a déjà généré plus de 3 milliards de dollars de revenus supplémentaires, dépassant de loin les prévisions du Gouvernement. Ces recettes ont permis au Gouvernement central de subventionner les primes d'assurance maladie de près de 15 millions d'assurés issus des couches pauvres en 2014, contre seulement 5,2 millions d'inscrits en 2012.

Les Philippines réaffirment leur détermination à continuer d'accorder la priorité au bien-être de la population, afin de lui permettre de participer à tous les processus politiques, économiques et sociaux importants et de faire en sorte que chacun puisse apporter sa pierre à l'édification d'une société plus ouverte, plus équitable et plus durable. Tout citoyen peut être un agent de changement et une force pour le bien de son pays en respectant la loi, en payant ses impôts, en fondant une famille et en aidant ceux qui sont dans le besoin. Pour ce faire, nous devons avancer ensemble, même si nous devons porter sur nos épaules les plus pauvres d'entre nous jusqu'à ce qu'ils ne soient plus pauvres.

La séance est levée à 13 heures.